

STRATÉGIE SÉCURITAIRE DU CANTON DE GENÈVE

VISION 2030

TOME 2 :
ÉTAT DES LIEUX
ET ACTEURS



STRATÉGIE SÉCURITAIRE DU CANTON DE GENÈVE

VISION 2030

Les conditions-cadres pour la sécurité et la prospérité de Genève, ainsi que de l'ensemble de sa population, sont garanties au quotidien. Le canton de Genève dispose des moyens, des infrastructures, de la formation et des personnels de haut niveau, interopérables, capables conjointement de maîtriser des incidents ou des événements ponctuels.

Des conditions favorables permettent de faire face à des circonstances ou défis extraordinaires. Le canton de Genève collabore activement avec les communes, les autres cantons, la Confédération et ses partenaires français afin d'anticiper, de gérer et de résorber des crises ou des événements exceptionnels.

PRINCIPES D'ACTION

Responsabilité et résilience

Compétences et coopération

DÉMARCHE

Prospective et anticipation

Unité d'action et de conduite

AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1

INTENSIFIER LA COOPÉRATION, PROMOUVOIR L'INTEROPÉRABILITÉ ET METTRE EN COMMUN LES COMPÉTENCES.

Objectif 1.1 : Renforcer et promouvoir la coopération avec tous les acteurs publics de la sécurité.

Objectif 1.2 : Stimuler le dialogue avec les acteurs académiques et économiques, la société civile, les citoyens et les résidents.

Objectif 1.3 : Développer et valoriser une culture et des compétences dans le domaine du renseignement.

Objectif 1.4 : Renforcer la cybersécurité en collaboration avec les secteurs privés et académiques.

Objectif 1.5 : Assurer la réglementation et renforcer la coopération avec les compagnies de sécurité privées.

2

PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION ET LA DISSUASION, GARANTIR LA PROTECTION ET ASSURER LA RÉPRESSION.

Objectif 2.1 : Renforcer la cohésion sociale et réduire le sentiment d'insécurité par la prévention et la proximité.

Objectif 2.2 : Appliquer la politique de migration suisse au moyen d'un Programme d'intégration cantonal (PIC) favorisant une intégration respectant à la fois *l'ouverture historique et les valeurs traditionnelles de Genève* en développant les collaborations avec le bureau de l'intégration des étrangers, dans le cadre du PIC notamment.

Objectif 2.3 : Prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation.

Objectif 2.4 : Garantir une disponibilité, une qualité et une visibilité de prestations plus élevées, particulièrement dans le domaine policier.

Objectif 2.5 : Adapter les capacités pénitentiaires aux besoins et accroître la qualité de détention.



Effizienz et efficacité

Respect et rigueur

Evaluation et optimisation

3

GARANTIR LA SÉCURITÉ, LA PÉRENNITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LA GENÈVE ÉCONOMIQUE, INTERNATIONALE ET TOURISTIQUE.

Objectif 3.1 : Renforcer les actions assurant la sécurité, l'attractivité et la prospérité du secteur économique.

Objectif 3.2 : Développer une cellule de stratégie prospective et d'intelligence économique, ainsi qu'une culture et des compétences dans le domaine de la sécurité de l'information.

Objectif 3.3 : Soutenir et renforcer la sécurité de la Genève internationale, de ses acteurs, de ses structures, ainsi que des nombreuses conférences internationales selon l'évolution de la menace.

Objectif 3.4 : Assurer la sûreté et la sécurité du transport aérien, en particulier à l'Aéroport international de Genève.

Objectif 3.5 : Assurer la maintenance, le renouvellement et l'amélioration des capacités sécuritaires.

4

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MISSIONS DE PROTECTION DE LA POPULATION.

Objectif 4.1 : Constituer un Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et une organisation en cas de catastrophes (ORCA).

Objectif 4.2 : Développer des plans d'action en cas de catastrophe ou de situation exceptionnelle ; entraîner et exercer les acteurs de la sécurité sur des scénarios réalistes, collaboratifs et exigeants.

Objectif 4.3 : Garantir la protection et la résilience des infrastructures critiques en coopération avec les partenaires publics et privés.

Objectif 4.4 : Réformer et renforcer les moyens et les structures de la protection de la population, y compris la protection civile, les moyens de lutte contre le feu et contre les menaces NRBC.

Objectif 4.5 : Créer et développer un centre de compétences dans le domaine du sauvetage au rayonnement national et international.

AVANT-PROPOS

Le premier tome de la *Stratégie Sécuritaire du canton de Genève : Vision 2030* est paru officiellement le 15 mars 2017, après environ 70 consultations, sa discussion puis son approbation par le Conseil d'Etat genevois. Ce document collaboratif a permis de fixer les grands axes et les objectifs des nombreux acteurs de la sécurité sur le plan local et régional.

Les constats et les conditions-cadres présentés dans le tome premier restent valables et méritent d'être rappelés succinctement.

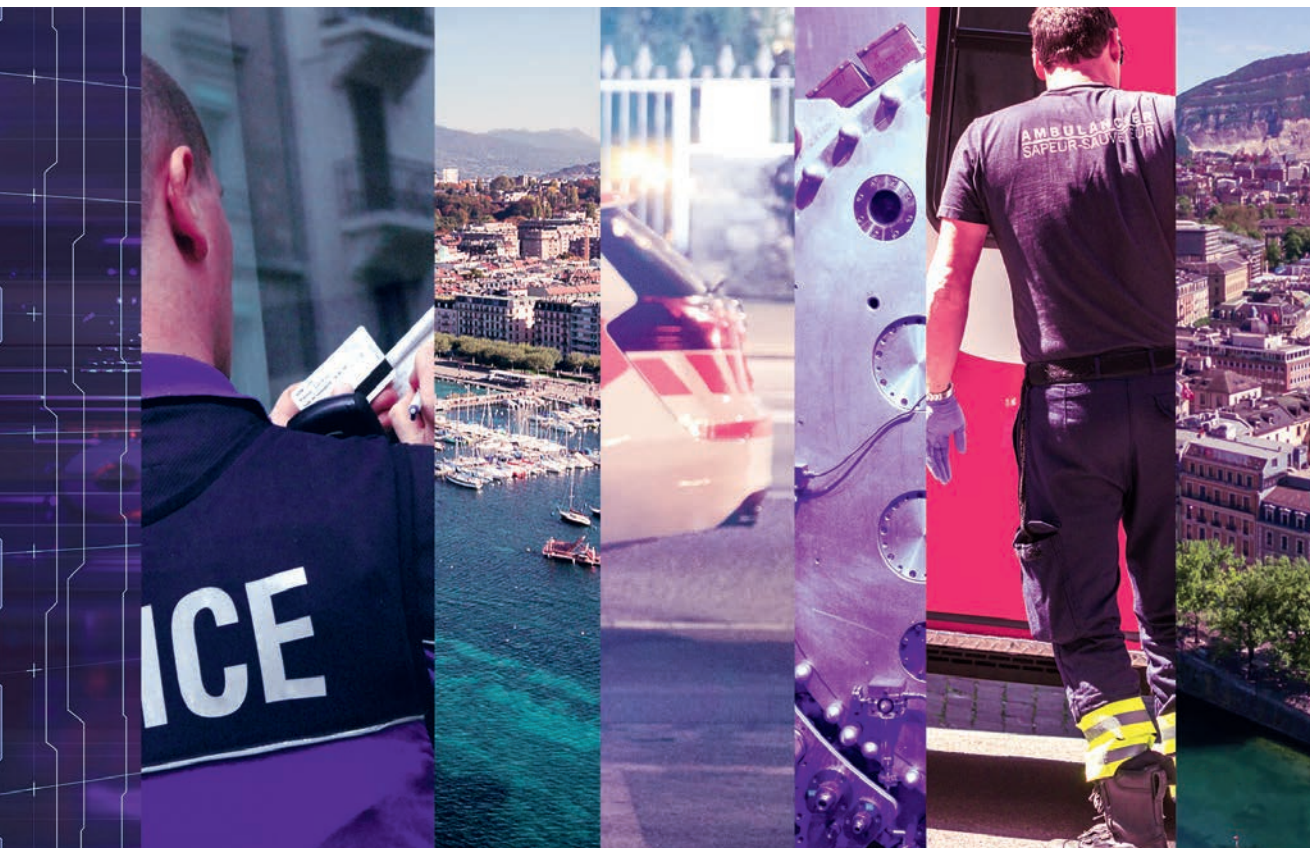
Alors que les moyens financiers stagnent, le nombre et la complexité des interventions, les exigences de la population, augmentent sensiblement.

Le second tome, qui paraît un an plus tard, propose un état des lieux et permet de mesurer les progrès, de fixer ou de préciser les priorités. Plus opérationnel et axé sur la mise en œuvre, il présente les différents acteurs et mesure leurs capacités. Ce document a donc vocation à être remis à jour périodiquement.

La présentation des organisations et acteurs de la sécurité, ainsi que leurs rôles respectifs et les modalités de leur collaboration (interopérabilité) est un objectif essentiel de ce document.

Afin de surmonter la complexité et les délais de nature organisationnelle ou politique, il est essentiel de pouvoir anticiper l'évolution de la société, par exemple en participant étroitement à la réflexion interdépartementale sur Genève 2050.

La recherche stratégique dans les domaines police et protection de la population s'appuie sur de grandes tendances sociétales. Celles-ci ont été organisées en postulats, sur lesquels se base la *Stratégie sécuritaire : Vision 2030*.



ÉVOLUTIONS ET TENDANCES SOCIÉTALES



Accroissement de la complexité et de l'interdépendance des problématiques



Évolution de l'immigration et du multiculturalisme



Attractivité de Genève pour la délinquance



Augmentation de la demande de sécurité individuelle et collective



Augmentation des flux transfrontaliers



Intensification de la violence et développement de nouvelles formes de criminalité



Creusement des écarts sociaux



Société de l'information



Menaces terroristes



Creusement des écarts générationnels



Augmentation des cyber risques



Responsabilités liées aux spécificités de Genève

Ces grandes tendances ont été déterminés dans le cadre de la réorganisation et de la nouvelle loi sur le police (LPol) et ont été repris en tant que postulats dans le tome 1 de la *Stratégie sécuritaire*.

Genève : quelques chiffres clés

4-5 km de frontière commune avec le canton de Vaud.
105 km de frontière commune avec la France.
500 000 habitants.
42 000 étrangers au bénéfice de cartes de légitimation (diplomates, organisations internationales).
80 000 frontaliers.



RÉTROSPECTIVE 2016-2017

01.17	Dispositif sécuritaire pour le World Economic Forum à Davos (ALPA ECO)
	Dispositif sécuritaire pour Opération APHRODITE (pour parler de paix sur Chypre)
	Dispositif sécuritaire pour Opération Panda (visite de Xi Jinping)
02.17	Lancement de l'Opération PAPHYRUS
	Début des différentes formations de l'EMCC GE et 1 ^{er} exercice EMCC (ex GIVAUDAN – thème : explosion chimique)
03.17	<i>Stratégie sécuritaire cantonale 2030, tome 1</i>
	Prestation de serment de la première école de police genevoise formée à l'Académie de police de Savatan
	Prestation de serment de 35 nouveaux policiers
	Statistique policière de la criminalité 2016
	Entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires (LOPP)
	Démarrage du recrutement continu de la Police cantonale
04.17	Priorisation par le Conseil d'Etat du projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le pouvoir judiciaire (réalisation 2023)
	Campagne de sensibilisation contre le travail au noir
	Pose de la première pierre de la caserne de Meyrin-Mategnin
05.17	Premier bilan annuel de l'organe de médiation de la police (OMP)
	2 ^e exercice EMCC (ex GLOBUS – thème : tuerie de masse)
06.17	Dispositif sécuritaire pour plusieurs conférences sur la Syrie
	Dispositif sécuritaire pour la Coupe de monde de football
	40 ans de la prison de Champ-Dollon
	Validation par l'ACG du nouveau dispositif intercommunal professionnel de secours et de lutte contre le feu
	Campagne de prévention de la police cantonale (GE_veille sur mon vélo)
	Diagnostic local de sécurité 2016 (DLS)

	Crédit d'investissement destiné à l'adaptation des moyens de protection et de l'armement de la Police cantonale
	Exercice sécuritaire et feu à Curabilis
	Projet pilote « Gardezlelien » contre la radicalisation
07.17	Convention renforcée entre l'Etat de Genève et la police des transports
	Elargissement de l'organe de médiation de la police (OMP) aux agents de police municipale
08.17	Dispositif sécuritaire pour les Fêtes de Genève
	Adoption des lois de financement pour la réalisation des nouvelles infrastructures sur les sites d'Aire-la-Ville (centre de logistique) et d'Epeisses (bâtiment d'instruction et de logement de troupe)
09.17	Dispositif sécuritaire pour la Saga des Géants
	Entrée en vigueur de la LRens (Confédération)
	Renouvellement du Contrat local de sécurité entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève
	Conférence internationale « Countering Drones » à Genève
10.17	Convention entre le DS et l'UNIGE pour le lancement du MAS/CAS en sécurité globale et résolution des conflits
	Campagne de prévention contre les cambriolages (Suisse romande)
11.17	Etats généraux de la détention et de la probation (EGDP)
	Réforme du concept de réinsertion et de désistance de l'office cantonal de la détention (OCD)
	Exercice de conduite stratégique de la Confédération (ECS17) en collaboration avec le canton de Genève
	Prestation de serment de 35 nouveaux policiers
12.17	Mise en service de la centrale de la régulation du trafic (CRT) avec le DETA et l'Ofrou
	Vision du Conseil d'Etat en matière de drones
	Adoption par le Conseil d'Etat du règlement relatif au nouveau dispositif ORCA GE
	Entraînement du nouveau groupe équestre de la Police cantonale à Bruxelles

	Premier bilan du projet pilote « Gardezlelien » contre la radicalisation
	Geneva Digital Talks
01.18	Lancement à l'Université de Genève du MAS/CAS en sécurité globale et résolution des conflits
	Présentation des projets pour les futurs bâtiments de la police internationale et du centre fédéral pour requérants d'asile
02.18	Contrat local de sécurité entre l'Etat de Genève et la commune de Thônex
	Opération PAPHYRUS - Evaluation à mi-parcours
03.18	Semaine genevoise contre le racisme
	Campagne cybersécurité #GE_cybersecurité
	Nouveau contrat local de sécurité entre l'Etat de Genève et la commune de Vernier
04.18	Adoption de la loi sur la laïcité de l'Etat
	Lancement de la brigade équestre de la police genevoise
	Campagne de sensibilisation au règlement général sur la protection des données (RGPD)
05.18	Genève est désignée comme une des six villes européennes pilotes pour une étude européenne de faisabilité sur les drones taxis
	Exercice transfrontalier CONFINE DUE
06.18	Lancement du chantier du futur centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville
	Campagne de prévention cyclistes et angles morts des poids lourds
	Dispositif sécuritaire pour la visite du Pape à Genève
	Validation de la participation de Genève à l'Académie de police de Savatan
	Rapport annuel et journée technique du Service sanitaire coordonné
08.18	Campagne de prévention routière – rentrée scolaire
	Conférence EMERGENCY 2018 sur la protection des infrastructures critiques (PIC)
09.18	Conférence ICON 2018 - Vers la confiance numérique
10.18	Politique criminelle commune 2018-2020
	Création d'un groupe de travail interdépartemental « drones »

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	2
Avant-propos	4
Rétrospective 2016-2017	6
Table des matières	9
Préface du Conseiller d'Etat	10
2. Etat des lieux	11
Bilan – statistiques	11
Thèmes spécifiques	28
3. Acteurs	31
Canton	31
Plateformes de coopération	46

Information sur les acteurs

1. Cadre légal – institutionnel
2. Missions
3. Priorités
4. Moyens
5. Formation(s)
6. Coopérations
7. Exercices

PRÉFACE DU CONSEILLER D'ÉTAT



Entre 2015 et 2017, plusieurs événements ont conduit notre société à une véritable prise de conscience des risques et dangers, tantôt anciens comme la criminalité organisée ou le terrorisme mais aussi de menaces nouvelles, à l'instar de la multiplication

des attaques informatiques ou cybernétiques. Ces risques nous rappellent que la sécurité ne s'acquiert pas une fois pour toutes. Elle se construit jour après jour. Elle s'adapte aux questions d'aujourd'hui et doit apporter des réponses aux enjeux de demain.

La réalisation d'une *Stratégie sécuritaire – Vision 2030* a été un exercice fructueux. Les nombreuses consultations et recherches ont permis d'affiner nos instruments de mesure mais également de rapprocher les acteurs de la sécurité. Cette démarche a débouché sur des réformes en profondeur, qui peuvent se résumer ainsi : une meilleure coopération grâce à une interopérabilité toujours plus étroite et des exercices communs et réguliers, d'une part ; une architecture et une organisation axées sur l'engagement des moyens et l'efficacité des prestations, d'autre part.

Nous avons mené, avec l'ensemble des partenaires de la sécurité genevois et transfrontaliers, mais également ceux des cantons voisins et ceux de la Confédération, des transformations majeures : nouvelle loi sur la Police et nouvelles structures de celle-ci, intégration de nouvelles technologies et de nouveaux moyens ; réorganisation du plan cantonal de lutte contre l'incendie, réorganisation progressive de la protection civile, développement et construction de nouvelles infrastructures militaires et civiles, constructions et innovations dans le domaine carcéral et de la réinsertion, création d'un état-major cantonal de conduite et d'une nouvelle structure d'organisation en cas de catastrophes. Tous ces développements portent désormais leurs fruits, au bénéfice de la sécurité et de la protection de la population genevoise, de nos hôtes, de nos infrastructures, de notre économie et de notre rayonnement international.

Genève est un cas particulier en matière de sécurité. Par sa nature internationale et multiculturelle, sa géographie physique, sa valeur symbolique et sa renommée, la forte dépendance envers les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la présence d'un aéroport international,

une concentration et une densité urbaine fortes font que l'ensemble des risques et menaces détaillées dans le Rapport du Conseil fédéral sur la Politique de sécurité s'appliquent pleinement à cette portion de territoire.

Il est utile de rappeler que la réalisation d'une vision stratégique (Tome I) et d'états des lieux réguliers (Tome II) est la première du genre à Genève et dans la région. Ce travail nécessite d'être régulièrement mis à jour. Il permet de mesurer les progrès et d'encourager les acteurs vers un effort et des objectifs communs.

Le résultat est au rendez-vous. Comme vous le constaterez dans ces pages, les chiffres montrent une amélioration de la sécurité et un renforcement de la résilience.

Ce document sensibilise le public à l'étendue et aux investissements consentis dans le domaine de la sécurité. Mais l'étude vise aussi un public plus restreint et spécialisé : celui des acteurs, professionnels, volontaires ou miliciens, qui s'intègrent en un véritable réseau national de sécurité au profit des autres et au bénéfice de tous. Ils s'entraînent, se forment, sacrifient parfois de leur temps, mais doivent être assurés de la reconnaissance des autorités et de la communauté pour leurs efforts, pour leur disponibilité et pour leur responsabilité exemplaire.

Des dizaines d'engagements ont lieu chaque jour à Genève, en temps normal déjà. Le nombre d'exercices et l'offre de formations se renforce, les équipements également. Ceci doit permettre, dans des circonstances et face à des événements exceptionnels, de créer les conditions cadres de sécurité et de liberté propices aux échanges, à l'emploi, à la mobilité, à l'éducation, au développement.

La sécurité est l'affaire de toutes et de tous.

Pierre Maudet
Conseiller d'Etat
Genève, le 1^{er} décembre 2018

2. ÉTAT DES LIEUX

2.1. BILAN – STATISTIQUES

95% sentiment général de sécurité en Suisse selon l'étude Sicherheit 2018 du Center for Security Studies de l'ETHZ.
89% des Suisses disent se sentir en sécurité en se promenant seuls la nuit dans leur quartier selon l'étude Sicherheit 2018 du Center for Security Studies de l'ETHZ.

Evolution des infractions au Code pénal

-3% baisse du nombre d'infractions au Code pénal en 2017.
-31% baisse du nombre d'infractions au Code pénal depuis 2011, soit **61** infractions de moins chaque jour.
-31% baisse du volume de la petite et moyenne criminalité depuis 2008.
-37% de délits contre le patri-moine entre 2011 et 2017.

Evolution des principaux types de vols à Genève :

-49% baisse des cambriolages entre 2011 et 2017. Pour trouver des valeurs équivalentes, il faut revenir à 1985.
-52% brigandages à Genève entre 2011 et 2017.
-54% vols à la tire à Genève entre 2011 et 2017.
-31% vols simples à Genève entre 2011 et 2017.
-58% vols à l'astuce à Genève entre 2011 et 2017.
-54% vols par effraction de véhicule entre 2011 et 2017.
-58% vols sur/dans un véhicule à Genève entre 2011 et 2017.

Violences

+300% augmentation du nombre d'armes à feu et de munitions saisies en 2017, avec une augmentation exceptionnelle liées à deux affaires particulièrement importantes.

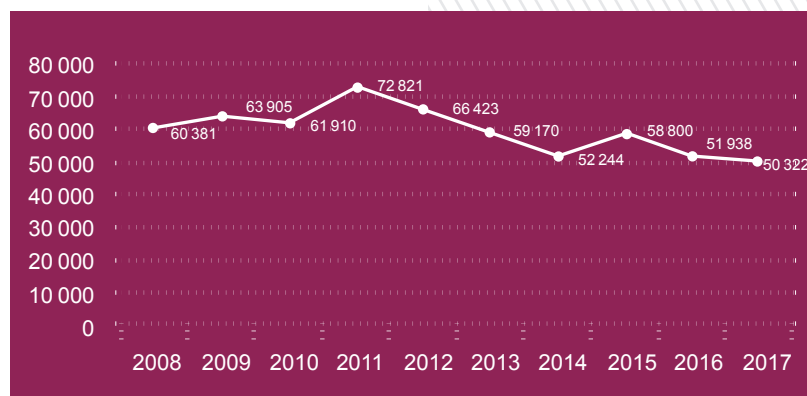
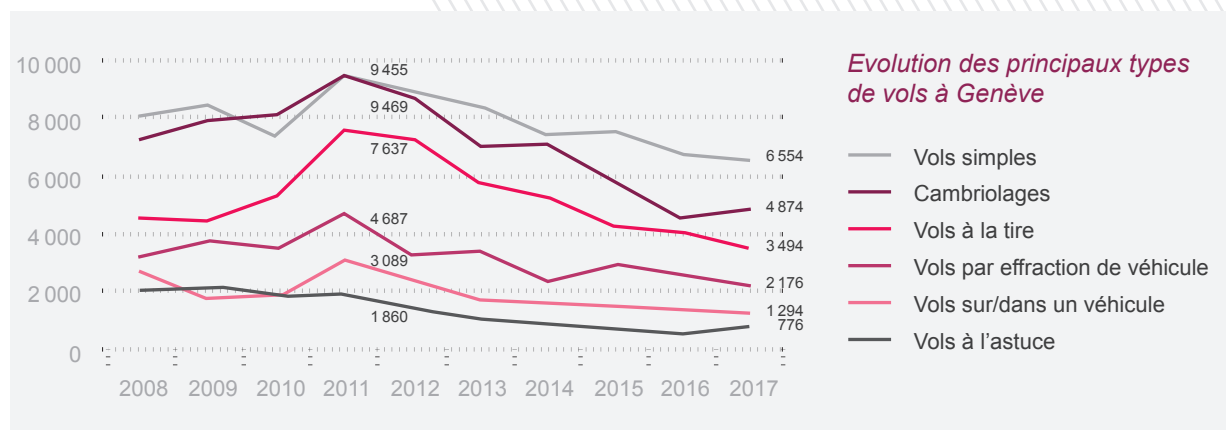
-20% baisse du nombre de menaces en 2017.
-12% baisse du nombre de violences domestiques en 2017.

Répression du trafic de rue de stupéfiants au Centre Ville

1611 individus interpellés en 2017 (1551 en 2016)
387 mis à disposition du Ministère Public en 2017 (587 en 2016)
218 déclarés en contravention en 2017 (373 en 2015)
16kg de cocaïne saisis en 2017
17kg d'héroïne saisis en 2017
204 000 CHF et **58 000** Euros saisis en 2017.

Loi fédérale sur les étrangers

8% augmentation des infractions à la loi sur les étrangers en 2017. Le volume 2017 reste en-dessous des volumes enregistrés entre 2013 et 2015.



Sources : Center for Security Studies, *Sicherheit 2018*, ETHZ; Police Cantonale de Genève, *Statistique policière de la criminalité*, 2017; Police Cantonale de Genève, *Rapport d'activité de la police cantonale genevoise*, 2017

	2017	Variations 2017/2016	Variations 2017/2011
Infractions au code pénal (CP)	50 322	-3%	-31%
Brigandages	271	-15%	-52%
Atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle	1 964	-6%	-13%
Homicides et tentatives	38	-38%	31%
...dont homicides avec arme à feu	6	-67%	-14%
...dont homicides avec arme tranchante	16	-48%	-11%
...avec violence physique	9	200%	800%
Violences domestiques	1 509	-12%	8%
Violences ou menaces contre des fonctionnaires	254	26%	84%
Menaces	826	-20%	-3%
Contraintes sexuelles	75	0%	6%
Lésions corporelles simples	1 018	-10%	-16%
Lésions corporelles graves	31	48%	9%
Viols	40	25%	14%

	2017	Variations 2017/2016	Variations 2017/2011
Vols de véhicules	4 826	4%	1%
Blanchiment d'argent	64	113%	146%
Infraction à la Loi sur les stupéfiants	7 687	-11%	-36%
Criminalité informatique	999	-4%	80%
Accidents avec dommages corporels	1 127	4%	
...dont accidents mortels	11	0%	
Blessés graves sur la route	317	-5%	

Activités de la police

87% taux d'élucidation des affaires d'atteintes à l'intégrité corporelle en 2017.

13% taux d'élucidation des affaires pour les infractions au patrimoine en 2017.

9% augmentation du volume d'interventions sur appel au 117 en 2017.

14% augmentation du nombre de manifestations nécessitant la mise en place d'un dispositif de police en 2017.

	2017	Variations 2017/2016	Variations 2017/2011
Nombre de réquisitions	79870	9%	-13%
...dont réquisitions pour affaires de circulation	14009	-3%	-6%
...dont réquisitions pour conflit	9041	6%	5%
...dont réquisitions pour bruit	5829	-1%	-8%
Nombre de contrôles	35731	-14%	34%
Nombre de mises à disposition du Ministère public/ Tribunal des mineurs	5655	8%	32%

Politique criminelle commune (PCC)

La PCC, élaborée entre le Procureur général et le Conseil d'Etat, a été reconduite le 14 septembre 2016.

La quatrième édition, signée le 12 septembre 2018, déploie ses effets jusqu'en 2020.

Elle vise à renforcer la collaboration et la coordination entre les différents acteurs de la chaîne sécuritaire. Cet objectif est atteint en tenant compte et en anticipant les variations de charge entre les différents services.

Le tableau ci-après met en évidence l'évolution des axes prioritaires sur les trois PCC à ce jour.

Le bilan sur l'axe 1 met en évidence que les violences physiques sont stables entre 2011 et 2017.

Les fins de semaine et de nuit, notamment aux alentours des lieux et contextes festifs demeurent des moments sensibles.

L'étroite collaboration entre la Police de proximité, la Brigade des Armes, de la Sécurité Privée et des Explosifs (BASPE - ex-Service des armes,

explosifs et autorisations - SAEA), ainsi qu'avec l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT) a permis de renforcer les contrôles des établissements publics et de leur personnel de sécurité. Sur le plan de la violence domestique, le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) a mis en œuvre plusieurs campagnes de prévention et d'information à destination des professionnels.

Axes	Libellés	2012-2014	2014-2016	2016-2018	2018-2020	Libellés	Axes
1	Lutte contre les violences	●	●	●	●	Lutte contre les violences	1
2	Sécurité de l'espace public	●	●	●			
3	Lutte contre les cambriolages	●	●				
				●	●	Sécurité de la mobilité	3
4	Lutte contre le trafic de stupéfiants	●	●				
5	Lutte contre l'implantation de toute forme de crime organisé	●	●	●	●	Lutte contre la délinquance financière	4
6	Conformité de la place financière	●	●	●	●		
7	Lutte contre la migration illégale et le travail au noir	●	●	●	●	Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir	5
8	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions	●	●	●	●	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions	6
9	Criminalité informatique		●	●	●	Lutte contre la cybercriminalité	2
					●	Mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police	7

La sécurité de l'espace public comporte trois thématiques principales. La première concerne les vols dits de voie publique. Ces derniers reculent fortement depuis 2011, rejoignant le constat fait il y a deux ans en matière de cambriolages. Autre thématique, la mendicité : elle paraît à la fois installée tout en étant contenue, que ce soit par les contrôles, les contraventions ou par l'évacuation des campements de fortune. Ce dispositif opérationnel va perdurer. Une attention particulière sera portée aux aspects d'exploitation de la force de travail.

Dernière thématique, la lutte contre la vente et le trafic de stupéfiants, en particulier le deal de rue. Le marché de la drogue ne semble pas avoir connu d'évolution majeure, même si l'appréciation reste délicate sur la seule base des données policières. Les résultats de plusieurs études universitaires sont attendus avec intérêt, afin d'avoir une meilleure connaissance des produits consommés, notamment sur la base de l'analyse des eaux usées. Le bilan HYDRA, soit la lutte contre le trafic d'héroïne, est positif. Outre l'approche de sécurité publique, la lutte contre les réseaux d'approvisionnement et de distribution doit encore être renforcée.

La sécurité de la mobilité était un nouvel axe introduit dans la PCC 2016-2018. Les infractions à la LCR ont fortement augmenté entre 2011 et 2016. Depuis, elles refluent tout en restant au niveau élevé de 2015. Les opérations de la Police routière augmentent également, ainsi que le nombre de véhicules contrôlés par les radars. Les mesures prises par la Direction générale des véhicules (DGV), soit les avertissements, les retraits de permis et les interdictions de circuler, visant les détenteurs de permis de conduire étrangers, essentiellement français, ont augmenté jusqu'en 2015. Presque stables en 2016, elles marquent un repli en 2017. Genève reste cependant l'un des cantons les plus actifs en la matière.

Les objectifs posés en 2016 demeurent : sécuriser les axes et voies de circulation ; renforcer les actions visant au respect des règles et au respect réciproque entre les différents usagers et poursuivre le développement de la prévention, notamment en partenariat.

La lutte contre la délinquance financière s'est concrétisée, notamment dans le développement de la Brigade financière en tant que pôle de compétence, ainsi que par le développement de nombreux partenariats. Ces derniers doivent encore être affermis, afin de mieux détecter les phénomènes criminels et de consolider les moyens d'enquête. La lutte contre les escroqueries doit être poursuivie et renforcée (escroqueries aux assurances sociales, aux assurances maladie par exemple).

L'axe 5 porte sur la lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir. La mise en œuvre de cet axe illustre parfaitement la collaboration interservices voulue par la PCC. Outre la Police, en particulier la Brigade de lutte contre la traite d'êtres humains et la prostitution illicite (BTPI), l'OCIRT et l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) ont agi dans ce domaine. On relèvera la mise en œuvre de l'expulsion judiciaire au 1^{er} octobre 2016 subséquente à l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels. Par ailleurs, les dénonciations concernant le travail illégal sont en hausse. Le nombre d'inspecteurs du travail à l'OCIRT a par ailleurs été sensiblement augmenté.

La lutte contre la cybercriminalité constitue l'axe 6. Les infractions liées à la criminalité informatique progressent sur le moyen et le long terme, sans doute pas dans la proportion pressentie. La majorité de ces infractions concerne le patrimoine. Dans ce domaine, la reportabilité reste faible. Les infractions recensées par la Police restent en effet très en deçà de diverses estimations. Il demeure difficile de trouver des indicateurs fiables ou documentés.

L'augmentation de l'effectif de la Brigade de criminalité informatique (BCI) suit la planification. La loi d'investissement pour la lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité (L11788) a permis notamment de renouveler l'infrastructure de la BCI et de déployer l'outil de gestion des traces, partagé avec le Ministère public (MP).

Le projet romand PIXSEL permet de développer une approche régionale à la fois en matière d'enquêtes, d'échanges d'informations et de connaissance des phénomènes, la collaboration au-delà des frontières cantonales étant incontournable.

En matière de prévention, plusieurs événements à destination des PME ont eu lieu sur l'impulsion du DS. Un formulaire de signalement de Cyber Incident a été mis en ligne au début mars 2018, dans le but de rendre les phénomènes et autres « attaques » plus visibles. Ce sont très majoritairement des particuliers qui l'ont utilisé.

Enfin, l'axe 7 concerne la lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions. Les violences contre les fonctionnaires, mesurées par les affaires, progressent au-delà de certaines fluctuations annuelles. Grâce à la loi d'investissement destinée à l'adaptation des moyens de protection et de l'armement de la Police (L12040), la protection personnelle et l'armement pourront être renouvelés et améliorés. Les procédures d'achat sont en cours.

S'inspirant de l'expérience neuchâteloise, la Police genevoise a développé un outil technique pour détecter les « personnes à risques » de sorte que la Centrale d'engagement de coordination et d'alarme (CECAL) puisse informer les intervenants. Il peut être amélioré, de même que le processus de détection doit être construit sur une large base.

2.2 AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La Stratégie sécuritaire genevoise de 2017 a défini vingt objectifs répartis selon quatre axes. Après une année, il s'agit ici de présenter les actions et opérations mises en place pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

Intensifier la coopération, promouvoir l'interopérabilité et mettre en commun les compétences.

Objectif 1.1 : Renforcer et promouvoir la coopération avec tous les acteurs publics de la sécurité.

Campagnes de prévention et d'action communes

- Entre les polices cantonales genevoise et vaudoise, les forces de l'ordre de France voisine, les gardes-frontière, la police des transports et les polices municipales visant les cambriolages, les pick-pockets et l'ébriété au volant.

Convention entre l'Etat de Genève et la police des transports :

- Renforcement de la collaboration afin de développer l'interopérabilité et de nouvelles synergies, optimiser les flux d'informations, partager des prérogatives sur les réseaux de transports publics genevois et se préparer au lancement du Léman Express.

Contrats locaux de sécurité (CLS)

- Avec les communes de Carouge, Ville de Genève, Vernier, Meyrin, Plan-les-Ouates, Lancy, Thônex. Ces contrats favorisent une meilleure collaboration entre la police cantonale et les polices municipales permettant ainsi la mise en œuvre de la politique de sécurité de proximité.

CLS entre l'Etat et la Ville de Genève

Le CLS renouvelé en 2017 vise trois axes de collaboration prioritaire :

- la lutte contre la délinquance de rue, la vente de stupéfiants et les incivilités ;
- la lutte contre les nuisances sonores ;
- la lutte contre la délinquance routière.

CLS entre l'Etat de Genève et la commune de Thônex

Le CLS 2018-2019 vise trois axes de collaboration prioritaires :

- la lutte contre les troubles à la salubrité et à la tranquillité publiques ;
- la lutte contre les cambriolages et les vols sur l'espace public ;
- la lutte contre les infractions à la loi sur la circulation routière.

CLS entre l'Etat de Genève et la commune de Vernier

- Après cinq années de collaboration fructueuse, le CLS est renouvelé et adapté aux nouveaux besoins identifiés dans le diagnostic local de sécurité 2016. Ce nouveau contrat accorde une attention particulière aux territoires ou populations à risque d'exclusion, en particulier les personnes âgées.

17 communes sont dotées d'une police municipale
360 agents de police municipaux à Genève en 2017 contre 197 en 2010.

6039 appels à la centrale d'engagement de la police cantonale ont été pris en charge par les agents de police municipaux en 2017, soit 26614 depuis 2013.

CCPD

- Le Centre de coopération policière et douanière franco-suisse a traité 21 904 demandes en 2017, soit une augmentation de 8,8% depuis 2016. Genève est à l'origine de 54% des demandes dans un contexte de menaces terroristes élevées et de contrôles d'accréditation en hausse.

BOM

- La brigade opérationnelle mixte (BOM), stationnée à Annemasse, a poursuivi son activité tant au profit de la Suisse que de la France. Elle a notamment participé à 30 arrestations au profit de la Suisse et 36 au profit de la France, et à des opérations (61 CH, 80 F). Elle a également collecté et diffusé des renseignements (209 CH, 187 F), et procédé à des contrôles d'hôtels (540 CH, 64 F). Avant même la mise en exploitation du Léman Express, cette structure franco-suisse a déjà prouvé sa pertinence et sa nécessité.

Objectif 1.2: Stimuler le dialogue avec les acteurs académiques et économiques, la société civile, les citoyens et les résidents.

CAS/MAS en Sécurité globale et résolution des conflits

- Le DS, l'UNIGE et la Formation supérieure des cadres de l'armée (FSCA) ont signé une convention pour lancer un programme de formation continue dans le domaine sécuritaire qui a débuté en janvier 2018. Le programme vise notamment à former des experts à une vision stratégique de la sécurité globale et à une conception prospective des enjeux sécuritaires.

Conseil consultatif de sécurité

2 séances en 2017 ont porté sur la protection de la population et la gestion de crise.

2 séances de 2018 ont porté sur la sécurité des organisations internationales et de l'aéroport.

- Participation de plusieurs hauts responsables du DS, de la Police Cantonale, ainsi que de l'économie dans plusieurs événements sécuritaires comme les journées sécuritaires thématiques de Savatan (sécurité nationale, sécurité internationale, gestion de crise) et les différents séminaires du Réseau National de Sécurité, du DDPS. (CYD-Cyber souveraineté, etc.).
- Des échanges ont aussi lieu cette année entre le SRC et certaines entreprises genevoises (campagne d'enquêtes récentes).

Objectif 1.3: Développer et valoriser une culture et des compétences dans le domaine du renseignement.

- Cet objectif s'inscrit dans une démarche d'adaptation des capacités d'analyse de l'information dans un monde

où les données sont présentes en masse, les flux d'informations sont instantanés et la complexité des enjeux est la conséquence de leurs interrelations.

- Le développement de compétences et d'une culture de gestion et d'analyse de l'information se fait en lien avec l'objectif 3.2: Développer une cellule de stratégie prospective et d'intelligence économique, ainsi qu'une culture et des compétences dans le domaine de la sécurité de l'information.

Objectif 1.4: Renforcer la cybersécurité en collaboration avec les secteurs privés et académiques.

Criminalité informatique

- Voir encart thématique page 28. **999** infractions à Genève en 2017. Cela correspond à une augmentation de 80% par rapport à 2011. Ces chiffres sont probablement inférieurs à la réalité, car ces infractions étant relativement peu rapportées à la police. **1,2** millions de francs crédit d'investissement voté par le Grand Conseil en 2016 visant à renforcer les moyens techniques de la brigade de criminalité informatique (BCI).

Effectifs policiers dévolus à la lutte contre la cybercriminalité :

Le renforcement se poursuit :

- 13 policiers, dont trois nouveaux en 2018 et 3 administratifs, dont 2 nouveaux en 2018.

Campagne de sensibilisation #GE_cybersecurite

- Campagne auprès des particuliers et des entreprises menée également en lien avec le règlement général sur la protection des données (RGPD - GDPR). En février et mars 2018, l'Etat de Genève a rassemblé des PME et des experts en cybersécurité

afin de permettre aux entreprises de mieux comprendre les enjeux du numérique, de se former et de s'informer de ses dangers. Du matériel de prévention a été mis à la disposition des PME genevoises pour inciter au dialogue et se prémunir des dangers liés à la cybercriminalité.

Formulaire cyberincident

- Mise à disposition par la police d'un formulaire permettant de signaler un cyberincident et permettant à la police de :
 - répondre aux requêtes et questions du public dans une perspective de prévention ;
 - orienter le public et le rediriger vers les services ad hoc pour les éventuelles dénonciations ou suites pénales à donner ;
 - effectuer une veille sur les phénomènes en cours via la récolte des témoignages ;
 - créer un réseau de partenaires et instaurer un échange d'informations.

E-learning

- Mise en place par l'Institut Suisse de Police (ISP) d'un module e-learning à destination de 22 000 agents de police, analystes et personnels administratifs visant la prévention et la sensibilisation envers la cybercriminalité. Ce cours permet le partage d'une même unité de doctrine, de connaissances et de compétences homogène pour une collaboration facilitée entre les polices cantonales. Celle-ci peut être suivie d'un CAS en investigation numérique.

Objectif 1.5: Assurer la réglementation et renforcer la coopération avec les compagnies de sécurité privées.

3 867 agents de sécurité privés recensés en 2016.

112 agences de sécurité privées recensées en 2016.

2 500 agents de sécurité travaillant pour 3 grandes entreprises.

Prérogatives

- Ne peut pas procéder à des contrôles d'identités sur la voie publique, peut uniquement appréhender une personne en cas de flagrant délit.

Privilégier la prévention et la dissuasion, garantir la protection et assurer la répression.

Objectif 2.1: Renforcer la cohésion sociale et réduire le sentiment d'insécurité par la prévention et la proximité.

Diagnostic local de sécurité

- DLS propose une série d'indicateurs du niveau et de l'évolution de la criminalité, ainsi que du sentiment de sécurité des résidents. Ce diagnostic est mené tous les trois ans depuis 2004 au niveau cantonal et en collaboration avec certaines communes.

76% taux de personnes jugeant la qualité de vie bonne.

48% taux de personnes estimant la cohésion sociale ni forte, ni faible en 2016 et 34% des sondés la trouve faible. La tendance est positive depuis 2007.

L'insécurité n'est plus la principale préoccupation de la population genevoise

6,7/10 note accordée par les habitants à la sécurité à Genève (1 - très mauvais et 10 - très bon) contre 5,8 en 2013 et 6,00 en 2010. **2x** moins de résidents considèrent l'insécurité comme un problème préoccupant « d'une manière générale » en 2016 qu'en 2004-2010.

14% taux de personnes qui place l'insécurité comme principale préoccupation. C'est le taux le plus bas depuis 2004 (45%).

-31% variation du taux d'habitants se sentant en insécurité dans les espaces publics le soir entre 2013 (49,9%) et 2016 (34,3%).

70% taux de personnes qui pensent que la police fait un assez bon ou un très bon travail. L'image de la police, cantonale et municipale s'élève année après année. En 2004, la police recevait 54% d'avis positifs.

89% taux de personnes considérant que la police fait du bon travail en 2016 (en ne considérant que les personnes ayant un avis sur le sujet).

4/5 victimes se déclarent satisfaites du traitement de leur plainte par la police cantonale.

60% des sondés estiment que la police traite équitablement les personnes. En 2007, ils étaient seulement 40%.

22% taux de résidents affirmant en 2016 avoir été victime d'un cambriolage (tentative ou avéré) durant les 5 dernières années contre 31% en 2013.

-7% baisse du taux d'exposition de la population à des attitudes irrespectueuses de groupes de jeunes par rapport à 2013.

-9% baisse du taux d'exposition de la population à de la vente ou de la consommation de drogues par rapport à 2013.

53% taux de personnes qui pensent que la police devrait s'occuper en priorité de la criminalité. Viennent ensuite la lutte contre la drogue (20%), la poursuite des infractions routières (9%) et la délinquance juvénile (7%).

- Les interventions rapides et la présence visible sont toujours privilégiées par les habitants. Le modèle de police de proximité est largement apprécié.

Police de proximité, depuis 2016:

- Déploiement de nouvelles compétences légales pour les agents de la police municipale.
- Coordination opérationnelle en cours de renforcement entre les polices cantonales et municipales.
- Formation de base commune.
- Interopérabilité accrue.
- Echanges d'informations.
- Contrats locaux de sécurité.

73 sollicitations et **58** dossiers ont été ouverts en 2016 par l'organe de médiation de la police (OMP). Plusieurs cas ont pu être clos et son élargissement aux polices municipales a été convenu. L'OMP use de son pouvoir de recommandations pour faire remonter à l'état-major de la police des mécontentements externes et internes qui apparaissent avec une fréquence régulière.

85% des personnes lésées se rendant dans un poste de police se sont montrées satisfaites par la qualité de la prestation offerte par la police en automne 2017.

Brigade équestre

- Lancement de la nouvelle brigade équestre de la police formée par la police fédérale belge dans le cadre des activités de la police de proximité. Dans une vision de prévention et de dissuasion, les neuf policiers de la brigade, dont huit femmes, sillonnent la campagne genevoise et les zones frontalières, secteurs qui bénéficiaient jusqu'alors d'une présence proactive réduite de la police.

Loi sur la laïcité

- Adoptée en avril 2016 et fruit d'un long processus de concertation, la loi sur la laïcité de l'Etat – qui prolonge et matérialise l'article 3 de la constitution genevoise – donne aux autorités cantonale et communales une définition claire au principe juridique de la laïcité, ainsi que les moyens nécessaires au maintien de la liberté et de la paix religieuses à Genève, notamment:
 - en garantissant la neutralité de l'Etat dans les affaires religieuses, par exemple en fixant le cadre aux relations possibles avec les organisations religieuses ;
 - en offrant au public une information pertinente et neutre sur les questions religieuses, par exemple dans le cadre de la lutte contre les dérives sectaires et l'extrémisme religieux ;
 - en promouvant le dialogue interreligieux et les démarches favorisant une meilleure compréhension commune ;
 - en apportant aux élèves de l'Ecole publique obligatoire un enseignement objectif et neutre du fait religieux dans sa diversité ;
 - en permettant aux organisations religieuses respectueuses de la primauté de l'ordre juridique d'exercer librement leur culte et de contribuer à la cohésion sociale.

Objectif 2.2: Appliquer la politique de migration suisse au moyen d'un Programme d'intégration cantonal (PIC) favorisant une intégration respectant à la fois l'ouverture historique et les valeurs traditionnelles de Genève en développant les collaborations avec le bureau de l'intégration des étrangers, dans le cadre du PIC notamment.

Opération PAPHYRUS

- Rendue publique le 21 février 2017 : vise à régulariser les sans-papiers bien intégrés qui vivent et travaillent à Genève depuis de nombreuses années. Depuis le lancement de l'opération PAPHYRUS en février 2017, **1093** personnes ont régularisé leur situation et ont pu sortir de la précarité liée à l'absence de statut de séjour. **244** familles ont obtenu un titre de séjour dont **374** adultes et **412** enfants, **8** couples sans enfants et **291** célibataires. Le bilan tiré de cette opération tant sur les plans humain qu'économique est tout à fait positif.

OCPM

- En 2017, l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a traité de nombreux dossiers allant de la mise en œuvre de l'expulsion judiciaire, la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral sur la nationalité suisse au bilan du premier programme d'intégration cantonal (PIC I). Au total, ce sont plus de 800 projets, pour un montant de près de 25 millions de francs qui ont été menés sur le terrain dans le cadre du PIC I. Le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) du Département de la cohésion sociale (DCS) élabore aujourd'hui le deuxième programme d'intégration cantonal (PIC II) en collaboration avec l'OCPM, les partenaires institutionnels, notamment le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et les communes, ainsi que les acteurs associatifs.

Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir

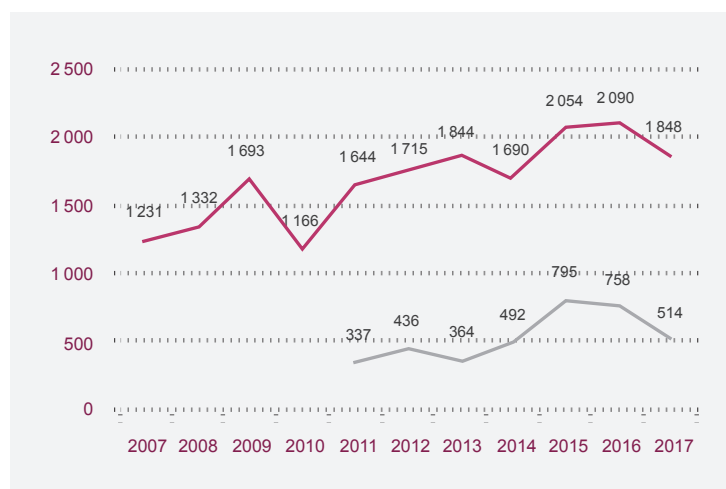
- Est assuré par la nouvelle brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite (BTPI) créée en 2016. Elle agit en collaboration avec la police de proximité, l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'OCPM. En 2017, l'action de la BTPI a été concentrée sur des secteurs économiques précis, soit les entreprises de déménagement et de la construction, ainsi que sur la restauration asiatique.

Unité de lutte contre la fraude

- L'OCPM est amené à diriger une nouvelle unité d'enquêteurs dédiée à la lutte contre la fraude aux prestations sociales, la fraude fiscale et la domiciliation fictive. Dès 2017, un renforcement des échanges d'informations au sein des services de l'administration permettra de lutter efficacement contre les fraudes, dont les conséquences économiques et sociales sont lourdes pour la société.

489 cas genevois de rapatriements de ressortissants étrangers ayant commis des délits sur le territoire en 2017, soit une hausse de 31% depuis 2011.

Rapatriements de ressortissants étrangers ayant commis des délits sur le territoire suisse.



- Rapatriements effectués par la police
- Mises en détention administrative

FRONTEX

- Le premier vol FRONTEX au départ de Genève a eu lieu le 19 mai 2016 après une longue phase préparatoire. **8** vols FRONTEX et **18** vols spéciaux suisses au départ de Genève en 2017 ont eu lieu. Il s'y ajoute **5** opérations de rapatriements par voie maritime.

514 ordres de mise en détention administrative ont été prononcés en 2017, soit une augmentation de 52% depuis 2011.

Objectif 2.3: Prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation.

« Gardezlelien » (0900 900 777)

- La plateforme Internet et la hotline téléphonique visant à prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation lancées en juin 2016 par le DS ont pris en charge 66 cas particuliers en un an. Cette plateforme permet d'aider des personnes en situation difficile et de repérer des cas dangereux.

Plus de **250** référents pour la radicalisation – formés en début 2018, en collaboration avec le DIP, sont présents dans les écoles. Avec les enseignants, ils ont pour mission de détecter les premiers signes d'extrémisme ou de radicalisation.

Cours de formation des imams

- Dispensés par l'Université de Genève comprenant 400 à 800 heures de cours de français, de citoyenneté et de valeurs suisses.

86 le nombre de personnes soupçonnées de radicalisation et surveillées par la police à Genève. Ce nombre a doublé en un an, principalement en raison du relèvement du degré de vigilance, notamment dans les établissements pénitentiaires.

100 le nombre de personnes en Suisse considérées à risque et susceptibles d'être liées au terrorisme par le Service de renseignement de la Confédération (SRC) en décembre 2017.

100 le nombre estimé de personnes suivies pour radicalisation en Haute-Savoie. **89%** taux de personnes qui sont d'avis que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme politique doit être renforcée selon l'étude *Sicherheit 2018* du Center for Security studies de l'ETHZ.

Objectif 2.4: Garantir une disponibilité, une qualité et une visibilité de prestation plus élevées, particulièrement dans le domaine policier.

1417 policiers en 2017 (1435 ETP) soit une hausse de 7% par rapport à 2011.

119 agents de sécurité publique (ASP) 3 & 4 en 2017, soit une hausse de 184% depuis 2011. **65,5** postes supplémentaires à la police planifiés au budget 2018. **+25%** d'effectifs à la brigade de sûreté intérieure (BRI) cofinancée par la Confédération et active dans le contre-espionnage et la lutte contre le terrorisme.

Recrutement continu dans la Police cantonale

- Depuis mars 2017 permettant à un-e candidat-e de déposer son dossier tout au long de l'année. Une fois accepté, l'école de police de Savatan accueillera l'élève dans les deux ans.
- A l'issue d'une période d'évaluation du concept de formation des aspirant-e-s policiers dispensé sur le site de Savatan, le canton de Genève a entériné le principe de pérenniser sa participation à l'Académie de police. Des adaptations sont néanmoins

prévues afin d'assurer la formation de ses aspirant-e-s dans le cadre du Concept général de formation 2020.

Dispositif ALPHA

- Visé à une action visible et intensive de la police cantonale sur la voie publique. Proactive – depuis 2015, la police cantonale effectue plus de contrôles (41 340 en 2016) que d'intervention sur appel (37 226 en 2016). En 2007, elle effectuait trois fois plus d'interventions sur appel que de contrôles.
- Depuis le 1^{er} mars 2017, dans le cadre de l'opération de prévention et de dissuasion SENTINELLE, police-secours a mené 42 opérations. Ces opérations se sont concrétisées par 1 315 actions ou mesures, en particulier 316 contrôles de personnes et 626 contrôles de véhicules.

La mise en place du groupe de suivi judiciaire (GSJ)

- Il se charge de la finalisation des arrestations de police-secours, permet une plus grande disponibilité des agents sur le terrain.

ASP

Les missions des assistants de sécurité publique (ASP) se renforcent afin d'offrir des services de qualité dans les domaines policiers ou de détention suivants :

- Surveillance aéroportuaire armée ;
- Protection du personnel diplomatique ;
- Patrouille de sécurité sur les sites à risques ;
- Sécurité lors des réceptions ;
- Assistance lors des renvois ;
- Patrouille pédestre préventive ;
- Convoyage des détenus ;
- Sécurité des audiences ;
- Gestion des violons ;
- Surveillance hospitalière ;
- conduites externes de détenus ;
- Gestion des loges de sécurité des établissements pénitentiaires.

Objectif 2.5: Adapter les capacités pénitentiaires aux besoins et accroître la qualité de détention.

160 experts participants aux Etats généraux de la détention – 29-30 novembre 2017.

- Fin de l'urgence chronique et de la surpopulation carcérale.

Réforme du concept cantonal de réinsertion et de désistance

Validé en novembre par le Conseil d'Etat.

- Incitatif, sur-mesure, pragmatique, concret et tourné vers l'avenir.
- Formation et valorisation des compétences professionnelles.

- 4 filières de réinsertion par le travail.
 - Modernisation – mise en place d'un dossier informatisé et partagé, mise à disposition d'ordinateurs sécurisés, parloirs à distance.
 - Travail socio-éducatif renforcé et adapté aux besoins de la personne détenue.
- +100** places de détention mises à disposition en 2016 à La Brenaz qui totalise 168 places depuis 2016.

Les Dardelles

- Projet adopté en avril 2018 pour la construction du nouvel établissement pénitentiaire de 450 places, incluant une unité médicale complète et permettant de remédier en partie à la surpopulation carcérale, de mettre un terme aux conditions de détention illicites et permettre la rénovation complète de Champ-Dollon dès 2022.

Champ-Dollon

625 détenus à Champ-Dollon à fin 2017, contre 699 en moyenne en 2015.

Curabilis

- Désormais fonctionnel, la 5^e unité de mesure a été ouverte le 29 mars 2018, en lieu et place du pavillon initialement prévu pour la sociothérapie. Elle est affectée aux détenus « stabilisés » aptes à travailler toute la journée.
- 889** détenus incarcérés à Genève fin 2017 (hors mineurs et détention administrative), soit une augmentation de 2,3% depuis 2016.

698 places de détention à fin 2017 (hors mineurs et dét. admin.).

103 détenus incarcérés hors du canton (moyenne 2017).

1838 personnes détenues en 2017, dont 36% avaient déjà été incarcérées une fois au moins.

30 nombre de places en établissements ouverts prévu au terme de la planification (24 places en 2017).

157 postes soit +23% augmentation des effectifs de l'office cantonal de la détention (OCD) de 2014 à 2017.

29 indemnités relatives à des cas de conditions de détention illicites remontant jusqu'à 2013 ont été versées en 2017, pour un total de 240 000 francs.

+23% augmentation du budget de l'office cantonal de la détention (OCD) depuis 2014.

+110 places entre 2014 et 2017 (hors mineurs et dét. admin.)

LOPP

- Nouvelle Loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires entrée en vigueur en mars 2017 et mise en œuvre en 2018 du concept de formation continue du personnel pénitentiaire.

Garantir la sécurité, la pérennité et le rayonnement de la Genève économique, internationale et touristique.

Objectif 3.1 : Renforcer les actions assurant la sécurité, l'attractivité et la prospérité du secteur économique.

Forum Economie Numérique 2017-2018

- Durant lequel les thématiques de cyber criminalité et cyber sécurité sont souvent évoquées (première édition explicitement sur le thème cybersécurité).

Place financière

- Au niveau de la place financière, un groupe d'experts en cyber sécurité et cyber défense chargé de faire circuler les signalements et de sensibiliser les entreprises aux menaces et vulnérabilités émergentes a été mis en place.

Académie

- Un travail important de collaboration entre représentants des secteurs économiques et du monde académique est également réalisé au sein des comités scientifiques (COSCIENT) de différents cursus en particulier du MAS en Sécurité de l'information ainsi que des associations professionnelles de la sécurité comme le CLUSIS, le Forum Genevois de la Sécurité, etc.

Objectif 3.2 : Développer une cellule de stratégie prospective et d'intelligence économique, ainsi qu'une culture et des compétences dans le domaine de la sécurité de l'information.

Dispositif d'intelligence stratégique et de prospective

- Développé par la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation, un démonstrateur de ce dispositif et de ses applications a été présenté lors de l'événement GE=Ci², le 22 novembre 2017.
- Ce dispositif – en cours d'élaboration – se structure principalement autour de compétences en gestion et en analyse d'information. Il prend la forme d'une plateforme dont les fonctionnalités peuvent être adaptées selon les besoins. Ce dispositif se caractérise par son agilité, sa modernité et son évolutivité. Les principaux composants du cycle de l'information (veille, analyse, partage d'informations, évaluation) sont mis à contribution afin de fournir la bonne information à la bonne personne au moment opportun. Cette démarche s'accompagne de sessions d'intelligence collective et de développement de compétences en prospective et en sécurité de l'information.

Objectif 3.3 : Soutenir et renforcer la sécurité de la Genève internationale, de ses acteurs, de ses structures, ainsi que des nombreuses conférences internationales selon l'évolution de la menace.

456 nombre d'événements nécessitant la présence du groupe diplomatie en 2017.

52 objectifs surveillés dont :

- **41** par des patrouilles motorisées PADI (patrouilles diplomatiques par des policiers de la PI) et OBDIGA (objectifs diplomatiques gardés, mission effectuée par des ASP3);
- **11** sites par des plantons fixes.

#4 Genève est la quatrième ville la plus sûre au monde pour les expatriés et les internationaux selon le sondage *Expat Insider 2017*.

Objectif 3.4 : Assurer la sûreté et la sécurité du transport aérien, en particulier à l'Aéroport international de Genève.

Nouveau système de surveillance

- Un système de surveillance avancé permettant la détection automatique de mouvement et de contact a été installé sur le périmètre aéroportuaire. Il inclut un radar, des senseurs et des caméras, ainsi qu'une centrale de surveillance opérationnelle 24/24 – 365 financé et géré par Genève Aéroport.

Formation des collaborateurs

370 collaborateurs de Genève Aéroport et 450 membres de sociétés de sécurité privées - ont suivi une formation sur la prévention de la discrimination et de la radicalisation en 2017 sur une initiative de Genève Aéroport. Cette mesure vise à sensibiliser les personnels de sûreté aux dangers de la radicalisation au sein de la plateforme aéroportuaire.

Mesures de sécurité

- Suite notamment à l'attentat de Bruxelles en 2016, l'objectif est de renforcer la sécurité publique et de durcir la cible sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire par les mesures suivantes :
 - réarticuler le dispositif sécuritaire sur l'aéroport;
 - assurer et augmenter une visibilité accrue par des patrouilles pédestres dans les bâtiments accessibles au public;
 - poursuivre les opérations ponctuelles de haute visibilité et contrôles systématiques;
 - planifier des opérations de prévention sur une problématique donnée (vol, bagage abandonné, etc.);
 - ordonner des contrôles de CIA (carte d'identité aéroportuaire) dans les secteurs périphériques (fret, tri bagages, aviation légère, etc.);
 - effectuer des contrôles Taxis;
 - effectuer des contrôles sur les « Valet parking ».

Drones – Vision de la République et canton de Genève

- Adopté en novembre 2017. Ce document détaille la stratégie de l'Etat visant à faire de Genève un pôle de compétence mondiale pour l'implémentation d'une solution coordonnée de gestion du trafic de drones en milieu urbain (immatriculation, identification, délimitation de zones). La vision aborde également la lutte contre les drones malveillants et les risques liés, ainsi que la mise en place de normes internationales.

Countering Drones

- Organisé par Défense IQ et en collaboration avec le DS les 19 et 20 septembre 2017, la conférence internationale sur la sécurité et les drones a réuni plus de 100 experts et a permis de présenter plusieurs initiatives suisses dont l'application U-Space permettant aux drones d'être identifiables dans l'espace aérien.
- Depuis l'entrée en vigueur en mai 2015 du nouveau règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLa), toutes les demandes de survol de drones sur le territoire genevois sont répertoriées. L'augmentation de cette activité est importante : 1 308 demandes en 2017, 467 en 2016 et 194 en 2015.

Objectif 3.5: Assurer la maintenance, le renouvellement et l'amélioration des capacités sécuritaires.

5,6 millions de francs, 150 fusils d'assaut, 1 600 gilets pare-balles, 600 gilets lourds, 600 casques balistiques, dispositifs d'arrêt de véhicules, containers blindés mobiles, 1 drone, 1 camion logistique. Ce crédit extraordinaire voté par le Grand Conseil en juin 2017 permet l'amélioration de la protection et de l'équipement indispensable des policiers pour remplir leurs missions.

Primo-intervenant

- La nouvelle doctrine d'engagement et d'intervention de la police qui conduit les premiers policiers à intervenir afin de neutraliser l'assaillant sans attendre les unités spéciales.

16 000 m² superficie des futurs bâtiments de la police internationale et du centre fédéral pour requérants d'asile qui seront édifiés à côté de l'aéroport.

Investissement commun entre la Confédération et le canton, ce nouveau site abritera la police internationale, le Centre de coopération policière et douanière franco-suisse, des infrastructures cantonales destinées au séjour temporaire de requérants d'asile, ainsi qu'un centre fédéral pour requérants d'asile de 250 places géré par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Projet de nouveau Palais de justice pour le pouvoir judiciaire

- Priorisé par le Conseil d'Etat et devrait être construit d'ici à 2028 dans le quartier de La Praille.

Améliorer l'efficacité des missions de protection de la population.

Objectif 4.1 : Constituer un Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et une organisation en cas de catastrophes (ORCA).

- Voir encart thématique page 28.

ORCA GE

- ORganisation en cas de CATastrophe et de situation exceptionnelle Genève a été adoptée le 6 décembre 2017 par le Conseil d'Etat. Après une phase de test durant le 2^e semestre 2017, le nouveau dispositif est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce dispositif de secours, destiné à gérer tout événement majeur pouvant affecter le canton, peut être déclenché par le Conseil d'Etat et institue un état-major cantonal de conduite (EMCC). L'accent est mis sur la réalisation de l'état de préparation qui fait l'objet de dispositions à charge des partenaires du dispositif. La mise en place d'un comité de direction (CODIR), composé du Chef EMCC, de la Commandante de la police, du Commandant du SIS ainsi que du Chef de la brigade sanitaire, renforce également le volet préparatoire par un suivi permanent de l'état de la situation et de l'adéquation des moyens de réponse. Par ailleurs, une cellule logistique a été créée pour disposer d'une vue centralisée de l'ensemble des moyens logistiques disponibles dans le canton et assurer leur déploiement rapide en cas de besoin.

Objectif 4.2 : Développer des plans d'action en cas de catastrophe ou de situation exceptionnelle ; entraîner et exercer les acteurs de la sécurité sur des scénarios réalistes, collaboratifs et exigeants.

- Lien avec 4.1 – encart thématique page 28.
- En lien avec le dispositif ORCA GE, le Chef d'état-major de l'EMCC assure la planification et la préparation du dispositif. L'analyse des risques et le registre des scénarios de crises ou de catastrophes du canton de Genève sont actualisés dans le cadre du centre d'analyse des risques au sein de l'OCPPAM. Les deux volets œuvrent sous la conduite du directeur général de l'OCPPAM qui assume la fonction de chef EMCC.

ECS17

- L'exercice de conduite stratégique de la Confédération s'est déroulé les 16 et 17 novembre 2017 en collaboration avec le canton de Genève. Elaboré conjointement avec les autorités cantonales et simulant, entre autres, une prise d'otage au sein de l'ONU, cet exercice a testé la coordination de tous les acteurs de la chaîne sécuritaire, ainsi que le nouveau dispositif ORCA GE. Les conclusions de l'ECS17 permettront de consolider les procédures de mise en œuvre du dispositif de réponse à des situations exceptionnelles.

Exercice CONFINE DUE

- Le 17 mai 2018, destiné à tester le Plan de secours binational développé en vue de la mise en service de la ligne du Léman Express, a mis en situation les échelons de conduite, en collaboration avec la Préfecture de Haute-Savoie et les acteurs suisses. Un prochain exercice aura lieu en 2019 et permettra de tester l'ensemble des moyens d'intervention (participation de nombreux figurants).

Exercice ERNS 19

- Exercice échelle 1:1 du Réseau national de sécurité (RNS) incluant la Confédération et les 26 cantons en novembre 2019.

Exercice CURABILIS

- Exercice grandeur nature organisé en juin 2017 dans une prison en activité et testant l'ensemble des acteurs concernés, y compris des pays voisins.

Objectif 4.3 : Garantir la protection et la résilience des infrastructures critiques en coopération avec les partenaires publics et privés.

- Lancement des travaux d'identification des infrastructures critiques, en étroite collaboration avec leurs exploitants.
- Tenue à Bernex le 23 août 2018, en partenariat avec l'UNIGE, d'une conférence consacrée à la protection des infrastructures critiques (PIC).

Objectif 4.4: Réformer et renforcer les moyens et les structures de la protection de la population, y compris la protection civile, les moyens de lutte contre le feu et contre les menaces NRBC.

Doctrine opérationnelle

- Un nouveau Concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours du canton de Genève a été validé par l'ACG en juin 2017. Il s'agit d'un plan de réorganisation de la gouvernance et de l'ensemble du dispositif géré et financé par la Ville de Genève et les communes.

270 ETP objectif d'augmentation des effectifs du service d'incendie et de secours (SIS) d'ici 2030, 150 ETP en 2017.

24h/24h disponibilité des bases de départ du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex en 2020.

Sapeurs-pompiers volontaires

- Redimensionnement vers le bas de l'effectif de sapeurs-pompiers volontaires nécessaire (1 550 actuellement), corollaire au renforcement du dispositif professionnel.

4,5 millions de francs crédit voté par les communes afin de réaménager les casernes des Asters et de Frontenex et d'aménager deux casernes (secteur Meyrin-Vernier et secteur Champagne-Bernex-Plan-les-Ouates) d'ici 2030.

+8% augmentation du nombre d'intervention du SIS (hors ambulances) entre 2010 et 2016.

+2,59 millions de francs – augmentation des coûts des activités du SIS (hors ambulances) entre 2010 et 2016.

Objectif 4.5: Créer et développer un centre de compétences dans le domaine du sauvetage au rayonnement national et international.

60 millions de francs – crédits de construction accordés par le Grand Conseil en août 2017 pour les infrastructures d'Aire-la-Ville et d'Epeisses. Pour rappel, ces sites, ainsi que celui de Meyrin-Mategnin déjà en construction, permettront de reloger l'armée et les troupes de sauvetage devant quitter la caserne des Vernets, ainsi que de développer un centre d'instruction et un centre logistique partagé avec la police, les sapeurs-pompiers et la protection civile.

Aire-la-Ville

- La première pierre du centre logistique d'Aire-la-Ville a été posée le 22 juin 2018. La mutualisation d'infrastructures militaires entre armée et partenaires civils est un projet pionnier qui favorise la collaboration et les transferts de compétences dans le domaine du sauvetage. Il est en outre exemplaire par l'utilisation rationnelle qui est faite des deniers publics.

Centre d'instruction

- Un Centre d'instruction des Troupes de sauvetage (CITS) rassemble désormais les instructeurs spécialisés dans ce domaine. Il dépend de la Formation d'application du Génie / sauvetage.

Service sanitaire coordonné

- Les 28 et 29 juin 2018 ont eu lieu le rapport annuel du Service sanitaire coordonné (SSC) ainsi qu'une « journée technique » visant à présenter l'ensemble des partenaires et des moyens, valdo-genevois et français, autour du stade de Genève. Les CFF y ont notamment présenté en avant-première leur nouveau train d'extinction, qui est désormais basé à Genève.

2.3. THÈMES SPÉCIFIQUES

Cybersécurité

L'année 2017 a été marquée par quatre vagues importantes de cyberattaques aux Etats-Unis et en Europe contre des multinationales, des collectivités et des entreprises publiques, voire des hôpitaux. Certains groupes industriels ont perdu jusqu'au tiers de leur chiffre d'affaires. Beaucoup d'argent a été dépensé par des privés pour payer des rançons – le plus souvent en pure perte.

La Confédération – et en particulier le DDPS – a révélé en 2017 sa stratégie en matière de cybersécurité. Elle prévoit la création d'une délégation à la cybersécurité et la mise à disposition d'une cinquantaine de postes au sein du DDPS dans les prochaines années. A terme, cet effectif sera renforcé par plusieurs centaines de militaires de milice – formés au sein d'une école spécialisée qui est entrée en fonction en 2018. Le plan de la Confédération prévoit également le développement d'un « cyber campus » largement virtuel, car il s'agit principalement de coordonner des projets et des formations déjà existantes au sein des universités et des hautes écoles suisses.

Le plan de la Confédération fait également la distinction entre les responsabilités de l'armée et des autres partenaires en matière de cybersécurité. L'armée est désormais chargée de sa propre protection, de la protection de ses réseaux et de ceux de la Confédération. Les cantons – le cas échéant, plusieurs cantons associés – sont libres de constituer des pôles régionaux.

L'importance de la Genève internationale et de la place financière exigent la mise en place de moyens appropriés à l'échelle régionale. Pour ceci, la Police cantonale bénéficie d'un crédit de 1,2 millions de francs pour le développement de sa Brigade de criminalité informatique (BCI). Celle-ci accomplit de nombreuses missions de prévention et d'information. Le 9 mars, elle a invité tous les partenaires et les représentants des entreprises pour se présenter en tant que point de contact pour les questions de cybersécurité. La BCI a mis en place une procédure d'aide au dépôt de plainte, qui doit permettre de mieux quantifier et qualifier les problématiques liées aux cyberattaques.

Une campagne d'information visant les entreprises a par ailleurs été lancée pour présenter les conséquences liées à la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par l'Union européenne en 2016 et qui entre en vigueur en 2018. Cette réglementation impose notamment aux entreprises de plus de 200 employés la création d'une structure et de processus spécifiques pour la gestion de données, sous peine d'amendes importantes. L'Etat de Genève assiste les entreprises dans la recherche de partenaires et de solutions efficaces et pragmatiques, dans cette phase de sensibilisation et de transition.

Par le biais des « Digital Talks » réguliers, par la coordination régulière de conférences sur les thèmes du cyber, par les cours et formations dispensées au sein des universités ou des hautes écoles, Genève crée les conditions favorables pour l'adaptation de ses entreprises au monde du numérique.

EMCC/ORCA et Mategnin

La nouvelle Organisation en cas de catastrophe (ORCA) a été mise en place. Celle-ci prévoit la création d'un état-major cantonal de conduite (EMCC) permanent, voulu par le Conseil d'Etat en 2016. Ceci a nécessité la rédaction d'un nouveau règlement et entraîné des changements dans les structures de plusieurs organisations – notamment au sein de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) qui est responsable de la bonne mise en œuvre du règlement.

A la faveur de l'exercice de conduite stratégique (ECS 17) qui a eu lieu les 16 et 17 novembre derniers, ORCA GE a pu tester son organisation et ses nouvelles structures avant sa mise en œuvre. Cet exercice a permis la mobilisation et la mise en place de l'EMCC au complet durant deux journées. Cette simulation a été préparée et étroitement coordonnée avec la Chancellerie fédérale, le DDPS et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Ainsi, le même exercice a pu réunir les décideurs, les états-majors de crise genevois et ceux de la Confédération, à Berne.

Le scénario de type attentat terroriste a mis en lumière la nécessité de structures et d'infrastructures de conduite permanentes, d'exercices réguliers réunissant les nombreux acteurs et partenaires de la sécurité. La recherche, la préparation et la mise à disposition des infrastructures de conduite dédiées à l'EMCC constituent un enjeu majeur pour les prochains mois. La police héberge transitoirement l'EMCC dans ses murs, au NHP, mais les récentes expériences ont démontré qu'elle a besoin de ces locaux pour la conduite de ses propres activités.

Quant à la construction de nouvelles infrastructures militaires, à Meyrin-Mategnin et Aire-la-Ville, les chantiers ont débuté. Le premier cantonnement de troupes, construit à proximité immédiate de Genève Aéroport, devrait être livré et exploité dans les premiers mois de 2019, c'est-à-dire selon l'échéancier initial. Ce cantonnement pourra accueillir jusqu'à 250 personnes.

La première pierre du centre logistique civil et militaire d'Aire-la-Ville a été posée en 2018. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2020. Cette infrastructure permettra d'exploiter les synergies entre les offices, afin notamment de gérer au mieux le parc de véhicules de l'Etat.

A terme, avec le nouveau bâtiment de cantonnement et d'instruction projeté sur la place d'exercice des troupes de sauvetage à Epeisses, dont la livraison est prévue en 2021, il sera possible de libérer le site de la caserne des Vernets, sur lequel un grand projet de construction de logements est d'ores et déjà prévu.

Intégration, radicalisation, terrorisme

Depuis 2015, de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer la sécurité lors de cérémonies et de grands rassemblements.

Les questions autour de la radicalisation ont attiré beaucoup d'attention. Elles appellent des réponses spécialisées. Fin 2015, un dispositif novateur de prévention des radicalisations (« Gardez le lien ») a été mis en place. Il comporte une helpline d'écoute, d'aide et d'orientation – et non de dénonciation – d'un centre de compétence et de suivi des situations, indépendant des institutions sécuritaires. Le bilan est très positif : une centaine de situations ont été traitées et un référentiel commun entre tous les acteurs a été élaboré.

L'Université de Genève et le DS ont mis en place une formation commune pour les Imams, dès la rentrée universitaire 2017. Ce projet pilote et novateur vise à former des imams responsables de l'éducation religieuse des enfants à des pratiques professionnelles en adéquation avec la société genevoise et suisse.

La collaboration et le travail en commun avec des associations musulmanes se développent, notamment au sein de la Plateforme interreligieuse de Genève, qui promeut le dialogue interreligieux à Genève et accompagne les communautés au travers de projets, produit ses effets. Le travail de prévention des discriminations, plus particulièrement dans le domaine de la lutte contre le racisme, a vu plusieurs associations soutenues dans leurs projets, pour un budget de 300 000 CHF par an.

Genève est doté d'une politique d'intégration dynamique, très structurée et efficace avec un budget d'environ 8 millions de francs par année, 250 projets dans 8 domaines prioritaires (langue et formation, primo-information, préscolaire, lutte contre les discriminations, vivre-ensemble, employabilité, conseil aux institutions, médiation et interprétariat).

Le soutien à l'intégration est incarné notamment par le projet pilote PAPYRUS. Ce dernier vise à régulariser les sans-papiers bien intégrés qui vivent et travaillent à Genève depuis de nombreuses années. Le bilan tiré de cette opération tant sur les plans humain qu'économique est tout à fait positif (voir encart page 21).

Formation, réforme de la Police et détention

La réorganisation de la Police cantonale, suite à l'adoption d'une nouvelle loi en 2015, est désormais sous toit. Une nouvelle structure des grades, uniforme entre les services, a pu voir le jour. Celle-ci permet davantage de transversalité, une meilleure collaboration et une mobilité interne.

De longues négociations ont en outre abouti à une série d'accords sur les prestations salariales. Ces efforts ont permis de dégager des budgets d'investissement attendus depuis de nombreuses années. Ainsi, deux projets de loi ont été votés pour équiper les patrouilles de protections balistiques et d'armes longues, sans oublier la formation à ces dernières de tout le personnel. Ceci pourrait avoir lieu d'ici 2020.

Le DS s'est associé à l'Université de Genève et à la Formation supérieure des cadres de l'armée (FSCA) pour proposer, à partir de janvier 2018, un programme de formation continue universitaire sanctionnée par un CAS ou un MAS, sur le thème de la sécurité globale. Une part importante de cette formation est consacrée à la Genève internationale ; l'autre présente les acteurs et les mécanismes du Réseau national de sécurité (RNS) helvétique. Seize étudiants ont bénéficié de ce programme, tout au long de l'année 2018.

Les états généraux de la Détention et de la probation (EGDP) se sont tenus en novembre 2017. La dernière édition datait de 2014 et avait abouti à une opposition de vues au sujet des conditions de détention. L'édition 2017 a fait une large place au dialogue – notamment sur la question de la réinsertion.

3. ACTEURS

3.1 ACTEURS CANTONAUX

3.1.1. OFFICE CANTONAL DE LA DÉTENTION (OCD)

www.ge.ch/dgocd

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFICE CANTONAL DE LA DÉTENTION (DGOCD)

L'office cantonal de la détention prend en charge les personnes privées de liberté sur mandat judiciaire et garantit l'exécution des sanctions pénales et administratives de privation de liberté et de probation.



MISSIONS

- Prendre en charge les personnes privées de liberté sur mandat judiciaire.
- Contribuer à la sécurité de la population en garantissant l'exécution des sanctions pénales et administratives de privation de liberté et de probation.
- Assurer une prise en charge individualisée des personnes détenues en donnant du sens à un parcours carcéral régi par des principes de réparation, de responsabilisation et de valorisation, dans un but final de réinsertion et de désistance.



ORGANISATION

L'OCD est composé de 7 établissements pénitentiaires, du service d'application des peines et mesures, du service de probation et d'insertion, du service des mesures institutionnelles ainsi que d'une direction générale.



MOYENS

- 867 ETP
- 156 millions de francs de budget
- 7 établissements pénitentiaires

3.1.1.



RÉFORMES DEPUIS 5 ANS

- Création de l'Office
- LOPP – ROPP
- Restructuration de l'Office
- Réforme organisation interne des services
- Construction et ouverture de Curabilis
- Construction et ouverture de la Brenaz
- Création du service des mesures institutionnelles
- Fusion de Vallon et Montfleury
- Fermeture de Riant-Parc
- Fermeture de la Pâquerette
- Fermeture de la Pâquerette des Champs



RÉFORMES EN COURS

- Prise en charge des détenus (projet de réinsertion)
- Révision des directives transverses
- Implémentation de la nouvelle gouvernance de l'Office et du ROPP
- Réforme des formations de base, continue et des cadres
- Harmonisation des processus de travail au sein de l'Office



PRIORITÉS ACTUELLES

- Mise en œuvre LOPP-ROPP
- Recrutement et formation des agents de détention
- Recommandations CDC et SAI
- Déploiement final de Curabilis
- Projet de réinsertion
- Conditions de détention illicites et surexploitation des infrastructures
- Projets législatifs et réglementaires (Ldét, santé en milieu carcéral, médication sous contrainte, etc.)



PRIORITÉS FUTURES

- Projet des Dardelles
- Projet du Bois-Brulé
- Projet de la Verseuse



EXERCICES

Exercices obligatoires de défense interne contre l'incendie dans les établissements pénitentiaires.

3.1.2. OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS (OCPM)

www.ge.ch/organisation/office-cantonal-population-migrations-ocpm

L'office cantonal de la population et des migrations a pour tâche principale la tenue à jour du registre des habitants du canton ainsi que des titulaires d'autorisations frontalières qui exercent une activité lucrative sur le territoire cantonal. Il gère également les demandes de documents d'identité suisses et mène les procédures de naturalisation ordinaires. Il traite en outre les dossiers des personnes relevant du domaine de l'asile attribuées au canton de Genève et veille à la bonne exécution des décisions de renvoi prononcées par les autorités compétentes. Enfin, il exerce la fonction d'autorité de surveillance des arrondissements cantonaux dans le domaine de l'état civil.



MISSIONS

- Faciliter l'installation, le séjour et l'intégration des citoyens européens et des ressortissants de pays tiers sur territoire genevois.
- Délivrer les autorisations de séjour avec ou sans activité lucrative. Gérer les procédures d'asile et de départ.
- Traiter les événements d'état civil survenant à l'étranger.
- Veiller à l'actualisation et à la fiabilité des données personnelles du registre des habitants.
- Légaliser les documents et les signatures.
- Collecter les données biométriques pour les Suisses et les étrangers extra-européens.
- Commander les documents d'identité.
- Conduire les procédures de naturalisation.
- Veiller à la bonne intégration des étrangers.
- Requérir du SEM la régularisation des étrangers remplissant les critères des cas de rigueur.
- Appliquer des mesures d'éloignement aux étrangers en situation irrégulière.
- Exécuter les expulsions judiciaires prononcées par les Tribunaux pénaux.



ORGANISATION

Pour mener à bien ses missions, l'office s'appuie sur une direction générale et un état-major chargés du pilotage et de la coordination des tâches confiées à quatre services opérationnels (service Suisses, service Etrangers, service asile et départ et service état civil et légalisations).



MOYENS

- 222.5 ETP
- 42 762 millions de francs de charges et 33 628 millions de francs de recettes de budget



RÉFORMES DEPUIS 5 ANS

- Mise à disposition de prestations en ligne via e-démarches
 - Annonces des changements d'adresses
 - Echanges avec les gérants immobiliers (annonces des entrées/sorties locataires)
 - Demandes d'attestations avec authentification forte et sans authentification
- Tracking permettant de connaître l'état d'avancement d'une demande d'autorisation de séjour avec ou sans activité lucrative
- Demandes d'autorisations frontalières sans authentification forte

3.1.2.

- Transmission des communications des faits d'état civil et lien avec la Mission Suisse via SEDEX
- Regroupement des arrondissements de l'état civil du Mandement et de Meyrin
- Refonte complète du dispositif de naturalisation visant à faciliter l'accès à la nationalité suisse le parcours des étrangers souhaitant se naturaliser (test informatisé de validation des connaissances, didacticiel en ligne, dispositions spécifiques pour personnes vulnérables, modernisation des cérémonies de prestation de serment, amélioration de l'information aux candidats)
- Mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité
- Mise en conformité avec la loi sur les procédures administratives (secteur naturalisation)
- Création de nouveaux guichets passeports avec concept d'accueil adapté
- Ouverture de deux guichets dédiés aux usagers suisses
- Mise hors service des stations de lecture publiques
- Transfert de compétence de l'établissement des déclarations de perte de documents d'identité suisses à la police cantonale
- Légalisation des signatures sur les formulaires d'autorisation parentale pour sortie de mineurs à l'étranger
- Déploiement de la nouvelle procédure de commande des cartes d'identité via l'application NAVIG avec formation et suivi des communes
- Amélioration et optimisation du processus du recensement (mise à jour des adresses via SITG tous les quinze jours et du registre des bâtiments et logements trimestriellement, mise en place du concept des ménages)
- Mise en œuvre du recensement fédéral automatisé
- Mise en œuvre des nouveaux droits civiques
- Plan canicule en relation avec le DSE (remise de listes d'aînés)
- Tableaux de bord en relation avec le tracking (activité de l'office et vision usagers)
- Ouverture d'un outil permettant de disposer de diverses restitutions en lien avec le SI population et naturalisation.
- Ouverture d'un WIKI OCPM permettant à la fois de capitaliser les connaissances liées aux métiers de l'office et de communiquer avec les collaborateurs
- Mise en place du concept d'échanges pour le RDU et l'office des poursuites avec le système d'information population
- Mise en place de divers accès à Calvin pour des services de l'État
- Echange d'informations au sein de l'administration
- Migration de l'application concernant les demandes de renseignements via e-démarches



RÉFORMES EN COURS

- Mise en place d'une Centrale téléphonique étrangers servie par des étudiants de l'Espace Entreprise (DIP)
- Mise en œuvre des recommandations SAI, CDC et du rapport PwC
- Remplacement du système de ticketing
- Restructuration du service Etrangers
- Mise à disposition des usagers d'un point d'assistance administrative et de formation aux e-démarches
- Regroupement des arrondissements de l'état civil de Versoix et du Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy
- Révision de la loi cantonale sur la nationalité genevoise (devenue loi sur le droit de cité genevois) et de sa réglementation d'application
- Mise sur pied d'un SCI et de manuels internes et amélioration de la formation (secteur Naturalisation)
- Directive départementale sur les naturalisations à l'intention des communes
- Développement de nouveaux outils d'information pour les jeunes de la 3^e génération (Natu) et mise sur pied d'un concept de cérémonie pour les mineurs naturalisés
- Introduction d'une nouvelle série de passeports (2019)
- Introduction d'une nouvelle carte d'identité (2020)
- Concept d'accueil pour les Suisses en partenariat avec les communes
- Renouvellement de la plateforme biométrique (2020)
- Etude en vue de la création d'un centre de biométrie unique pour Suisses et étrangers
- Mise en place de relais Super-U au sein de l'office afin d'optimiser les interventions
- Participation au projet de mise en place d'une cellule de soutien par les pairs (care team) sous l'égide du SPE



RÉFORMES NÉCESSAIRES/PRÉVUES

- Traitement automatisé des entrées locataires et gestion des adresses en provenance des partenaires étatiques (amélioration du traitement back-office)
- Création d'une plateforme pour faciliter les échanges avec les arrondissements de l'état civil genevois
- Regroupement des arrondissements de l'état civil du canton
- Développement d'outils métier et de pilotage
- Amélioration et diversification des prestations en ligne pour les usagers
- Mise en œuvre d'un schéma directeur avec le soutien de la DOSIL
- Automatisation maximale du recensement et restitutions automatiques pour la surveillance
- Mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile
- Adaptation des lois cantonales au regard des modifications de la LEtr (devenue LEI dès le 1.1.19) et de ses ordonnances d'application
- Importation des données ORDIPRO dans Calvin
- Déploiement en ligne des prestations les plus chronophages
- Création d'un Espace Accueil adapté comportant notamment une structure offrant une assistance administrative personnalisée aux personnes fragilisées d'un point de vue numérique
- Création d'un Centre cantonal de biométrie en mesure d'accueillir, dans des délais réduits, tous les Suisses et les étrangers ayant besoin d'un document d'identité ou d'un titre de séjour biométrique et bénéficiant d'un horaire d'ouverture au public adapté aux besoins de la population



PRIORITÉS ACTUELLES

- Mise en œuvre de la L11945 – Optimisation des prestations de l'OCPM
- Révision de la Loi sur l'état civil (LEC E 1 13)
- Restructuration du service Etrangers et mise en place d'une Chancellerie
- Achèvement et préparation du suivi de l'opération Papyrus (régularisation des sans-papiers sur la base de critères élargis stricts)
- Supervision de l'exécution du travail de ressaisie obligatoire par les officiers de l'état civil genevois
- Maintien de l'atteinte des objectifs pour les indicateurs départementaux
- Mise en œuvre de la nouvelle loi sur le droit de cité genevois ensuite du vote du Grand Conseil
- Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse
- Mise en œuvre des recommandations CdC/SAI
- Tenue à jour du registre des habitants du canton et fiabilisation des données
- Ouverture de l'accès au registre CALVIN aux services étatiques partenaires pour limiter la production d'attestations et extension des échanges avec les entités cantonales habilitées à le faire
- Renforcement de la procédure de mise en œuvre des expulsions judiciaires
- Exécution du renvoi des personnes NEM/déboutées de l'asile dans les délais
- Exécution des renvois Dublin avant l'échéance du délai de reprise
- Mise en œuvre de SLA OCPM-DGSI
- Mise en œuvre de la prestation en ligne « demande de renseignements »
- Recensement trimestriel
- Résidences secondaires (loi Weber)
- Modifications Calvin (mise en cohérence des arrondissements postaux avec les limites géographiques de plusieurs communes.)
- Tableaux de bord de l'office dans un premier temps orienté directions opérationnelles (activité et surveillance)
- Actions de résorption des retards et de diminution des délais de traitement
- Importation des données ORDIPRO dans Calvin
- Application de la nouvelle législation fédérale en matière de naturalisation



PRIORITÉS FUTURES

- Formation des collaborateurs du SECL et des officiers de l'état civil genevois sur les nouvelles dispositions légales en matière d'adoption et de naturalisation
- Mise en place d'un registre des apostilles délivrées conformément à la Convention de la Haye
- Application métier pour les naturalisations
- Mise en œuvre de la biométrisation des titres de séjour pour Européens
- Exploitation d'un Centre de biométrie unique Suisses-étrangers
- Amélioration du système d'information (ci-après SI) de la population dans le cadre de la mise en œuvre de la L 11945
- Stabilisation de la cellule enquêteurs anti-fraude mise en place par le Conseil d'Etat pour lutter contre la fraude aux prestations sociales, la fraude fiscale et la domiciliation fictive
- Gestion des parents de même sexe et indicateur sur la naturalisation sur le SI population
- Optimisation de la gestion de l'attribution des logements et ménages dans Calvin (recensement)
- Gestion des ménages (au sens recensement) dans le SI population
- Mise en œuvre des échanges nécessaires avec le futur organe de perception (Serafe SA) de la redevance radiotélévision
- Mise en œuvre des notifications électroniques des annonces des contrôles des habitants au système d'information eVERA (cyberadministration des Suisses de l'étranger) du Département fédéral des affaires étrangères.
- Prise en compte de la nouvelle plateforme biométrique et gestion du changement (projet ESYSP)
- Mandats d'amélioration du SI OCPM auprès de la DGS
- Contribution à la bonne exploitation du futur Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) sans fonction de procédure situé aux abords de la zone aéroportuaire sur le territoire de la Commune du Grand-Saconnex



EXERCICES

Exercices annuels d'évacuation feu du bâtiment

3.1.3. OFFICE CANTONAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES MILITAIRES (OCPAM)

L'OCPAM regroupe, en son sein, les thèmes de la protection de la population et des affaires militaires.



MISSIONS

- L'OCPAM assume les tâches cantonales découlant de la mise en œuvre des deux instruments de la politique de sécurité définis par la Confédération que sont la protection de la population et l'armée, ainsi que leur déclinaison au niveau de la politique publique cantonale « Sécurité civile et armée ».
- Préalable indispensable à la poursuite de son objectif central de protéger la population, l'OCPAM doit procéder, dans un premier temps, à l'identification des dangers susceptibles d'affecter le territoire du canton, sa population et ses biens. Cet inventaire réalisé, il convient ensuite d'évaluer de manière continue la probabilité et les conséquences potentielles de la survenue de ces menaces.
- Cette analyse des risques permet enfin de confirmer l'adéquation ou non de l'organisation des organismes de secours et de leurs dispositifs d'intervention. Elle est donc un produit essentiel pour que l'OCPAM puisse s'assurer du bon état de préparation des moyens de réponse et, cas échéant, proposer des adaptations.
- Dans le cadre de la préparation à l'intervention, l'OCPAM est notamment responsable de la mise en place de l'échelon de conduite des opérations et de coordination des moyens d'intervention disponibles sur le canton en cas de situation exceptionnelle, soit l'état-major cantonal de conduite placé, dès le 1^{er} janvier 2018, sous les ordres du directeur général de l'OCPAM. Ce dispositif se veut modulaire, évolutif et doit tenir compte de la nécessaire coordination avec les dispositifs voisins, français ou suisses.
- Par ailleurs, parmi les organisations partenaires de la protection de la population, l'OCPAM est plus particulièrement concerné par la mise en place du dispositif d'intervention de la protection civile et des sapeurs-pompiers. Il est ainsi de son ressort de former les personnels, de déterminer les équipements et matériels requis ainsi que d'exercer une surveillance dans ces domaines.
- Il a également pour mission d'assurer des prestations liées aux domaines de la prévention incendie, de la sécurité des ascenseurs, du ramonage (sous l'angle de la prévention incendie), du réseau hydraulique d'extinction et de la sécurité incendie des manifestations éphémères.
- Dans le domaine de la protection des biens culturels (PBC), l'OCPAM s'emploie à développer la collaboration, en temps de paix, entre les acteurs de la PBC, la protection civile, les sapeurs-pompiers et les détenteurs, avec pour objectif la sauvegarde des biens culturels en cas de sinistre. Il contrôle également et assure la conservation des microfilms réalisés par les institutions culturelles au titre de documentation de sécurité, selon les normes de la Confédération.
- Par le biais de l'arrondissement militaire qu'il chapeaute, l'OCPAM garantit la mise en œuvre de l'obligation de servir tant au sein de l'armée que de la protection civile. De ce fait, il est donc le lien cantonal avec l'institution militaire.
- L'office gère toute l'infrastructure ainsi que les moyens logistiques cantonaux mis à disposition de la protection civile, des sapeurs-pompiers et de l'armée, afin que ces entités soient en mesure de remplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.
- Par ailleurs, l'OCPAM participe à la gestion de la télématique au sein de la protection de la population. Il garantit, en outre, la disponibilité de l'infrastructure de l'alarme à la population et des constructions cantonales de protection civile.
- Enfin, l'OCPAM assure l'exécution des missions en matière d'approvisionnement économique du pays que la Confédération confie aux cantons.



ORGANISATION

La direction générale de l'OCPPAM comprend le chef d'état-major de l'EMCC, le centre d'analyse des risques ainsi que les secteurs Recherches & Etudes stratégiques et juridiques, ressources humaines, finances et télématique. La fonction d'inspecteur cantonal du feu est également rattachée à la direction générale.

Quatre services remplissent les missions de l'OCPPAM : le service de la protection civile et des affaires militaires ; le centre d'instruction feu et protection civile ; le service de sécurité incendie et technique et le centre de logistique civile et militaire.



MOYENS

- 99 collaborateurs dont 8 stagiaires et 5 apprentis.
- 13 291 millions de francs de charges et 6 863 millions de francs de recettes de budget.
- 18 véhicules de transport et de service, 2 remorques barrage pollution, 1 élévateur et 1 bateau.
- L'OCPPAM dispose d'un service de piquet assuré 365 jours par année 24h/24h par un officier. Il garantit la disponibilité opérationnelle des cellules du dispositif en cas de catastrophes et situations d'urgence qui relèvent de l'OCPPAM. Par ailleurs, il s'agit d'un outil de mise en œuvre de la surveillance exercée sur les dispositifs de défense incendie cantonal et de protection civile. De plus, lors d'une catastrophe, d'une situation d'urgence ou d'un événement particulier (planifié ou non), l'office peut compter sur son état-major de coordination (EMC), intégrant du personnel professionnel et des miliciens de la protection civile.



RÉFORMES DEPUIS 5 ANS

2013

- L'année 2013 a été marquée par la création de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), issu de la fusion, au 1^{er} janvier, des services de la sécurité civile et des affaires militaires.

2014

- L'OCPPAM a commencé l'année dans une nouvelle configuration. Après une année d'activité et sur la base des premières expériences, il convenait de procéder à quelques ajustements. A cela s'ajoutait une démarche de standardisation de l'organisation des offices au sein du département de la sécurité et de l'économie (DSE). La principale évolution a consisté au rapprochement des secteurs chargés des affaires militaires et de la protection civile permettant de créer des synergies entre ces acteurs qui portent la responsabilité conjointe de la mise en œuvre, au niveau cantonal, de l'obligation de servir.
- Un groupe de travail a rédigé les lignes directrices d'un nouveau concept opérationnel se fondant sur l'analyse des risques réalisée dans le domaine des missions des services de défense contre l'incendie. Tenant également compte du temps d'intervention de référence,

ce document préfigure l'organisation future des services du feu dans le canton. L'Association des communes genevoises (ACG) a très largement approuvé les principes développés.

- L'organisation de la protection civile genevoise a également fait l'objet d'une analyse de son adéquation aux besoins actuels. Des représentants des autorités communales et des structures d'intervention ont été intégrés aux réflexions. Les premières conclusions mettent en évidence, à l'instar des réflexions menées dans le domaine des services du feu, la nécessité d'adapter le dispositif.
- Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2014, conformément à la décision du magistrat chargé du DSE, l'OCPPAM a repris les tâches de mise en œuvre de l'approvisionnement économique du pays (AEP), jusqu'ici assumées hors administration.

2015

- Au 1^{er} janvier, la Landwehr est devenu le seul corps de musique officiel du canton. De son côté, l'Elite, sous la nouvelle appellation Brass Band Arquebuse, poursuit son activité musicale sous l'égide des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation.
- Les 26 et 27 mai 2015, l'exercice BUTEO 15 a permis de tester le protocole de secours de l'aéroport en cas de catastrophe et le dispositif cantonal OSIRIS. Cet engagement a mis en lumière des dysfonctionnements qui ont débouché sur une refonte de l'organisation du dispositif.

2016

- Le 8 novembre, le Conseiller fédéral et le Conseiller d'Etat chargés des affaires militaires ont signé une nouvelle convention de base, une convention transitoire, couvrant la période jusqu'à la libération complète des Vernets, et une convention spécifique pour le site de Meyrin-Mategnin. Ces documents fixent le nouveau cadre de référence de la présence de l'armée à Genève et leur signature marque ainsi une étape importante du projet.
- Le Conseil d'Etat a mené des réflexions sur la centralisation du service des Archives d'Etat.

Le choix s'est porté sur le bâtiment existant de l'arsenal cantonal qui devra être rénové en conséquence. Dans cette perspective, un important travail de coordination devra être effectué pour permettre un déménagement qui garantit la continuité des activités de l'OCPPAM. Les ateliers logistiques seront relocalisés sur le site d'Aire-la-Ville. Le personnel administratif devrait, quant à lui, rejoindre les locaux que l'OCPPAM occupe déjà à Bernex. Ce dossier est donc étroitement lié au redéploiement des activités militaires dans le canton.

- La Délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population a validé le principe d'une réforme du dispositif OSIRIS et la mise en place progressive d'un état-major cantonal de conduite (EMCC), à l'instar des structures en place dans les autres cantons.

2017

- Validation par l'ACG de la plupart des recommandations formulées par le groupe de travail sur la réforme du dispositif de défense incendie.
- Adoption en décembre du nouveau règlement sur l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA GE), instituant un nouvel état-major cantonal de conduite.



RÉFORMES EN COURS

- Trois réformes majeures sont actuellement en cours de réalisations ou à l'étude. Elles portent sur la mise en place d'un nouvel état-major cantonal de conduite en cas de catastrophe ou de situation exceptionnelle (EMCC) ainsi que sur les dispositifs organisationnels des sapeurs-pompiers et de la protection civile.

Défense incendie

- Evolution de la doctrine d'engagement des services du feu, en particulier s'agissant des standards d'intervention, ainsi que par une évolution organisationnelle des corps de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du canton. A terme, un seul corps unifié de sapeurs-pompiers devrait opérer sur le territoire, sous la conduite d'une structure intercommunale.

Protection civile

- Dans le domaine de la protection civile, les réflexions conjointes avec l'ACG vont se poursuivre pour adapter le dispositif

cantonal aux besoins identifiés sur le territoire du canton. L'objectif, pour le canton, demeure de positionner la protection civile à son niveau d'organisation partenaire de la protection de la population. Les réflexions s'orientent sur deux axes: le regroupement d'organisations existantes et la professionnalisation de la conduite. L'objectif est de garantir un niveau de conduite homogène dans toutes les organisations de protection civile du canton. Composée d'effectifs allant de 200 à 1000 hommes et de moyens logistiques en conséquence, la milice a montré ses limites, considérant la charge de travail attachée à certains postes de conduite. Ainsi, le commandement, mais également la gestion du matériel et des ouvrages de protection, nécessitent une plus grande disponibilité pour garantir l'état de préparation d'une organisation. Ce sont ces fonctions qui, à l'instar des responsables d'office chargés de la gestion du personnel, devraient être professionnalisées.

Etat-major cantonal de conduite

- Dans la droite ligne du concept de protection de la population tel que pensé au niveau fédéral et pratiqué dans plusieurs cantons, l'objectif est d'institutionnaliser un outil, à disposition de l'autorité politique, pour conduire les interventions nécessaires à la résolution de crise.
- Enfin, sur le fonctionnement, un premier niveau d'alerte est activé lorsqu'une problématique pouvant affecter le canton mérite un suivi. A ce stade, le chef EMCC réunit le CODIR et l'un ou l'autre responsable de cellules pour analyser les conséquences potentielles et les éventuelles mesures préparatoires à prévoir. Le niveau suivant, la mise sur pied partielle, est décrété pour conduire une intervention ne nécessitant pas la présence de l'intégralité des responsables de cellules. Le troisième niveau, celui de la mise sur pied totale, implique la convocation de l'ensemble des cellules. De la sorte, le dispositif est à même de s'adapter à l'évolution d'une situation donnée, par sa capacité de montée en puissance.

Place d'armes

- L'avenir de la place d'armes de Genève est également un sujet d'importance pour l'OCPPAM. Le canton de Genève est particulièrement intéressé par le maintien de la présence militaire sur son territoire pour garantir disponibilité et rapidité de réponse pour les nombreuses missions d'appui qu'elle accomplit au profit de la société civile.
- L'armée bénéficie aussi de son implantation à Genève. En premier lieu pour les opportunités de mise en condition que le canton lui offre, mais également comme vitrine de son expertise, internationalement reconnue,

dans le domaine du sauvetage. Cette expérience est régulièrement sollicitée dans le cadre de certifications d'entités étrangères de secours, sous l'égide d'organisations relevant des Nations Unies, lors d'exercices ayant pour théâtre le centre de compétences des troupes de sauvetage d'Epeisses.

- Pour ces différentes raisons, l'OCPPAM s'engage activement dans le projet de relocalisation des activités militaires dans le canton de Genève. Si la libération du site de la vénérable caserne des Vernets pour réaliser des logements participe à la lutte contre la pénurie locale, le réaménagement des sites militaires de Meyrin-Mategnin, Aire-la-Ville et Epeisses permettra à l'Armée de bénéficier d'infrastructures modernes et répondant aux exigences d'une instruction de pointe.
- Dans les grandes lignes, un nouvel édifice d'hébergement de troupes verra le jour à Meyrin-Mategnin (les travaux sont en cours de finalisation). Les bâtiments d'Aire-la-Ville seront transformés pour accueillir l'ensemble des activités logistiques du canton au profit de l'Armée mais également des ateliers mécaniques de la police (chantier également ouvert). Cette mutualisation entre acteurs militaires et civils atteindra son apogée sur le site d'Epeisses. Déjà dédiées à l'instruction des troupes de sauvetage, ses infrastructures vont être complétées par de nouveaux bâtiments et équipements à même de satisfaire les formations militaires ainsi que des organisations de secours du canton (protection civile et sapeurs-pompiers principalement). Le futur centre d'instruction des troupes de sauvetage d'Epeisses se verra ainsi renforcé dans son statut de pôle de compétences.

**RÉFORMES NÉCESSAIRES/PRÉVUES**

- Pour l'office, la sécurité de la population genevoise est un enjeu permanent. Avec la mise en œuvre des grands dossiers évoqués précédemment, l'OCPPAM confirme son statut d'entité cantonale chargée de la protection de la population et des affaires militaires, en cohérence des organisations en place au sein de la Confédération et des autres cantons.
- A long terme, dans la continuité des réformes en cours, il s'agira de consolider l'efficacité et d'optimiser l'efficacité de l'OCPPAM.

PRIORITÉS ACTUELLES

- Déploiement et ancrage durable de l'EMCC parmi les entités sécuritaires cantonales. Planification des travaux et formations
- Capacité opérationnelle des cellules logistique, accueil et identification et NRBC, ainsi que du service du suivi de la situation
- Enseignements issus des exercices ECS17 et CONFINE DUE (PSB CEVA)
- Cahier des charges des infrastructures EMCC
- Accompagnement des réformes des dispositifs de défense incendie (volet gouvernance intercommunale)
- Suivi des démarches en vue de l'approbation fédérale des plans pour le site d'Epeisses (y compris le projet VULCAIN)

PRIORITÉS FUTURES

- Disponibilité d'infrastructures de conduite pour l'EMCC
- Intégration des activités et du personnel des garages de la police
- Disponibilité des ressources nécessaires à l'exécution des missions
- Réalisation de la relocalisation des services de l'OCPPAM sur les nouveaux sites
- Libération des Vernets, mise en exploitation des nouveaux sites à usage militaire

COMPÉTENCES/FORMATIONS PARTICULIÈRES

- Formations de l'OFPP dans les domaines de la protection de la population et de la protection civile
- Formations sur les applications métiers
- Formations de l'EMCC en collaboration avec OFPP
- Filières de formation pour les instructeurs de protection civile et sapeurs-pompiers
- Formations techniques dans les domaines des ascenseurs et du ramonage
- Connaissance des partenaires de la protection de la population, en particulier protection civile et sapeurs-pompiers
- Connaissance de l'institution militaire
- Connaissance de l'environnement politique cantonal et fédéral
- Expérience de conduite (militaire, protection civile ou sapeurs-pompiers)
- Capacités d'analyse

EXERCICES

- Exercices cantonaux joués dans le cadre du dispositif ORCA GE : ECS17 (exercice stratégique engageant la Confédération sur un scénario terroriste).
- CONFINE DUE (plan de secours binational dans le cadre du Léman Express).
- Cours de répétition annuel de l'état-major de coordination de l'OCPPAM. L'EMC OCPPAM est un outil de conduite et de coordination à disposition de la direction générale. Il est composé de collaborateurs de l'OCPPAM et est renforcé par des miliciens de la protection civile.

3.1.4. POLICE CANTONALE

www.ge.ch/organisation/police-cantonale

Servir et protéger: la police délivre un service public de qualité grâce à une gouvernance stratégique agile, en partenariat sur les plans local, cantonal, régional, transfrontalier et national, grâce à une formation initiale et continue de qualité. Sa composition reflète la diversité de la population genevoise. La police dispose des infrastructures, notamment technologiques, et des équipements adéquats et régulièrement mis à jour pour mener sa mission. Proactive, elle agit aussi bien en prévention qu'en répression, de manière coordonnée et efficace, notamment par l'exploitation et l'analyse du renseignement et des données. Elle mène une veille active sur l'ensemble de ses activités et de ses moyens et outils. La police optimise constamment sa politique de ressources humaines axée sur le développement personnel et professionnel.



MISSIONS

La Police cantonale est chargée des missions suivantes selon l'article 1, alinéa 3 de la loi sur la police (LPol):

- Assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics
- Prévenir la commission d'infractions et veiller au respect des lois, en particulier selon les priorités émises conjointement par le Conseil d'Etat et le Ministère public
- Exercer la police judiciaire
- Exécuter les décisions des autorités judiciaires et administratives
- Coordonner les préparatifs et la conduite opérationnelle en cas de situation exceptionnelle en vue de protéger la population, les infrastructures et les conditions d'existence (voir EMCC/ORCA et Mategnin page 28)
- Exercer les actes de police administrative qui ne sont pas dévolus à d'autres autorités.
- L'action de la Police se décline de manière cohérente sur l'ensemble de l'axe « prévention - dissuasion - répression ». Chaque terme revêt une importance équivalente. La garantie de la sécurité publique s'inscrit dans le développement durable de notre canton et de ses communes.
- Outre sa mission générale de police judiciaire, la police met en œuvre la politique criminelle commune décrite aux pages 14 et 15.
- En matière de prévention, elle est notamment active dans les domaines suivants: prévention autour des seniors, prévention des cambriolages et vols de vélos, cyberprévention, etc.



ORGANISATION

La police comprend:

- a) les services d'appui que sont:
 1. la direction des services d'état-major,
 2. la direction de la stratégie,
 3. la direction des ressources humaines,
 4. la direction du support et de la logistique,
 5. la direction des finances;
- b) les services opérationnels que sont:
 6. la direction des opérations
 - Centre des opérations et de la planification
 - Service du renseignement
 7. police-secours
 - Section police-secours
 - Unités spéciales / Opérations
 - Section état-major
 8. la police judiciaire
 - Section des infractions contre la personne
 - Section des infractions contre le patrimoine
 - Section de la voie publique et des stupéfiants
 - Section forensique
 - Section état-major
 9. la police de proximité
 - Ville de Genève
 - Rive gauche
 - Rive droite
 - Section état-major
 10. la police internationale
 - Section aéroport
 - Section migration
 - Section diplomatique
 - Section état-major

11. la police routière

- Section investigations et accidents
- Section judiciaire et radar
- Section technique et autoroute
- Section état-major

c) les commissaires de police, rattachés à la direction des opérations



MOYENS

- **2015,95** ETP dont 1461 policiers et 554,95 collaborateurs administratifs (yc. ASP3 et 4) en 2017.
- **366 768** millions de francs de charges et 162 744 millions de francs de recettes de budget.
- Le parc de véhicules police est constitué de 617 biens actifs, qui sont représentés par différentes catégories de véhicules, à savoir:
 - **419** Véhicules légers police (banalisés, préparés + sirène et feux bleus, fourgons, administratifs).
 - **15** Véhicules poids lourds police (camion, autocar, véhicule de commandement).
 - **173** Motos & scooters (banalisés, logos + sirène & feu bleu, administratif).
 - **10** Bateaux.
- La police cantonale garantit une réponse 24H/24 7j/7.
- Lors d'événements particuliers, elle demande l'appui du GMO (groupement latin de maintien de l'ordre) ou d'autres spécialistes (protection rapprochée) ou des polices suisses dans le cadre d'IKAPOL, voire étrangères, comme cela a été le cas pour le G8 ou l'EURO 2008.



RÉFORMES DEPUIS 5 ANS

- Politique criminelle commune
- Politique de sécurité de proximité
- Contrats locaux de sécurité
- Loi sur la police de septembre 2014 et déploiement de la nouvelle organisation avec notamment la création de police-secours, de la police de proximité et de la police routière
- Création d'une direction des opérations de la police
- Création du groupe de suivi judiciaire (police-secours et police routière pour les infractions routières)
- Mise en place du premier poste de police de proximité à Carouge, puis d'un second à la Servette (Ville de Genève)
- Formation initiale par une école unique d'abord au centre de formation de la police à Genève, puis à l'Académie de police de Savatan. Pérennisation de la participation genevoise à l'Académie de police après une phase pilote de deux ans.
- Gestion commune de la fluidité du trafic (Centrale Romande de Gestion du Trafic [Polrout])

3.1.4.



RÉFORMES EN COURS

- Adaptation de l'armement et des moyens de protection à la nouvelle menace
 - Nouvelle organisation de la centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL)
 - Adaptation de la formation initiale, en particulier des stages dans le cadre du Concept général de formation (CGF) 2020.
- Acquisition du brevet fédéral de policier après deux ans de formation au lieu d'une année académique. La deuxième année porte sur le transfert des compétences à la pratique.
- Renforcement de la formation des assistants de sécurité publique (ASP) en vue d'une certification nationale



RÉFORMES NÉCESSAIRES ET PRÉVUES

- Premier bilan de l'organisation issue de la nouvelle loi sur la police et examen du taux de charge des postes et brigades, ainsi que de la répartition des missions, par exemple dans le domaine de la cybercriminalité
- Déploiement de la vidéosurveillance dans les locaux de la police



PRIORITÉS ACTUELLES

- Mise en œuvre de la politique criminelle commune
- Mise en œuvre et suivi des contrats locaux de sécurité (CLS) et revisiter les axes des différents CLS
- Déploiement sur le plan opérationnel, sous la coordination de la police de proximité et après validation par la CCSM du concept de politique de sécurité de proximité
- Renforcement de la lutte contre la cybercriminalité
- Renforcement de la prévention (notamment dans les domaines de cyberprévention, vols de vélos et de motos)
- Opérations de sécurité routière
- Déploiement des modules « mobilité » des différents systèmes d'information



PRIORITÉS FUTURES

- Déploiement de la pré-plainte en ligne
- Mutualisation des systèmes d'information police cantonale – polices municipales
- Renforcement et uniformisation des centrales d'engagement (117)
- Modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale



FOCUS SUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION

Les effectifs cumulés optimaux de policiers et d'assistants de sécurité publique armés des services de la police sont les suivants (par tranche de 10 000 personnes constituant la population du Grand Genève):

- Police-secours : 6 ETP
- La police judiciaire : 3,5 ETP
- La police de proximité : 8,5 ETP
- La police internationale : 8,5 ETP
- La police routière : 2,5 ETP
- La direction des opérations : 200 équivalents temps plein au maximum
- Les services d'appui : 60 équivalents temps plein au maximum.

Recrutement

- Policier : recrutement permanent au centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (CFPS).
- ASP III : recrutement permanent au CFPS.
- APM : recrutement périodique au CFPS.

Formation initiale (FOI)

Policier :

- 11 mois à l'Académie de Police de Savatan.
- 1 mois de stage en immersion à Genève.
- 1 semaine de particularisme genevois durant l'école.
- 6 semaines de particularisme genevois post-brevet.

Assistants de sécurité publique 3 (ASP III) :

- 3 mois à l'Académie de Police de Savatan.

Agents de police municipale (APM) :

- 8 mois au CFPS.

Formation continue (FOCO)

(catalogue de 1000 formations) :

- Pilotée par le CFPS pour tout le personnel de la police.
- Formation de partenaires en sécurité personnelle, circulation routière, conduite

de véhicules, etc. (sécurité aéroport, Office cantonal de la détention, ONU, Ecole d'ambulanciers, etc.).

- Cours à l'étranger : pilotés par le CFPS pour tout le personnel de la police, dédiés à des besoins spécifiques de brigades spécialisées (par exemple, criminalité informatique, négociation, etc.).

Parmi les nombreuses spécialisations et expertises :

- Formateurs d'adultes
- Moniteur de conduite
- Instructeur TIR, TTI et Comportement Tactique
- Moniteur en Premiers Secours Tactiques (PST)
- Analystes criminels
- Spécialistes forensiques et forensiques numériques
- Spécialistes en expertise accident (filmographie 3D, recherche et exploitation de traces)
- Spécialistes en recherche subaquatique
- Conduite de véhicules lourds, blindés, motos, etc.
- Conducteur de chiens (diverses spécialisations)
- Spécialistes en déminage et explosifs
- etc.



EXERCICES

- 2 exercices de conduite stratégique pour des événements majeurs ont été organisés par la police (un accident chimique dans une usine, une attaque par 4 terroristes dans un grand magasin).
- Un exercice de conduite stratégique de la Confédération a eu lieu en novembre 2017 ; cet exercice impliquait fortement la police et testait le futur dispositif EMCC (état-major cantonal de crise).

3.2 PLATEFORMES DE COOPÉRATION

3.2.1. INTERNATIONAL

3.2.1.1 ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (INTERPOL) *www.interpol.int*



PARTICIPANTS

Les services de police de 190 pays membres.



MISSIONS

Faciliter la coopération internationale en matière de police et soutenir les organisations, autorités et services qui combattent le crime international.



CAPACITÉS

Interpol remplit quatre fonctions principales : la mise à disposition du réseau mondial de communication 1-24/7 pour l'échange d'informations en temps réel, l'exploitation de banques de données, le soutien opérationnel aux Etats membres et la formation policière de base et continue.



PRIORITÉS

Sécurité publique et terrorisme, criminalité organisée, financière et high-tech, criminalité liée à la drogue, trafic d'êtres humains, lutte contre la corruption et aide à la recherche de fugitifs.



LOCALISATION

Lyon (FR), Singapour (SG)

3.2.1.

3.2.1.2 OFFICE EUROPÉEN DE POLICE (EUROPOL) www.europol.europa.eu



PARTICIPANTS

Les pays membres de l'Union Européenne et la Suisse (suite à un accord de coopération de 2006).



MISSIONS

Europol est l'autorité européenne de poursuite pénale chargée de prévenir et de combattre le crime organisé international.



CAPACITÉS

Employant plus de 800 personnes, il offre les services suivants : soutien aux opérations de maintien de l'ordre sur le terrain, analyse et échange d'informations sur les activités criminelles et partage d'expertise en matière de maintien de l'ordre.



PRIORITÉS

25 domaines de la criminalité sont priorisés, dont le terrorisme, le trafic illicite de stupéfiants, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, le faux monnayage, etc.



LOCALISATION

La Haye (NL)

3.2.1.

3.2.1.3 ACCORD DE SCHENGEN

www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/einreise-ch-schengen.html



PARTICIPANTS

Les pays membres de l'Union Européenne plus la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.



MISSIONS

Créer un réseau d'Etats visant à améliorer la coopération judiciaire, douanière et policière à la suite de la suppression des frontières à l'intérieur de l'espace Schengen.



CAPACITÉS

Le système d'information Schengen (SIS) est un système d'information dans lequel peuvent être signalés les objets volés et les personnes qui sont recherchées par la police aux fins d'extradition, sont sous le coup d'une interdiction d'entrée ou sont portées disparues.



PRIORITÉS

L'UE travaille actuellement à la modernisation du système, soit le SIS II, auquel la Suisse se raccordera. Une réforme en profondeur (Schengen 2) prévoit l'extension des recherches et coopérations dans le domaine de la criminalité organisée et du terrorisme.



LOCALISATION

En Suisse, le service national chargé des tâches opérationnelles gérant les données du SIS est le bureau SIRENE, qui est rattaché à la Centrale d'engagement de fedpol, à Berne.

3.2.1.

3.2.1.4 LES ACCORDS BILATÉRAUX DE COOPÉRATION POLICIÈRE CONCLUS AVEC DIFFÉRENTS PAYS



PARTICIPANTS

Les cinq pays voisins de la Suisse et des pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe du Sud-Est.



MISSIONS

Ils visent à renforcer la lutte contre la criminalité transfrontalière et régler la coopération.



CAPACITÉS

Ces accords permettent : la formation de groupes de travail communs, la coopération en matière de formation et de perfectionnement, le développement de bases légales claires pour un échange d'informations, l'envoi d'attachés de Police et la mise en place de centres de coopération policière et douanière (CCPD).

Attachés de Police

Points de contact entre la Suisse et le pays hôte, les attachés de Police de la fedpol ou les officiers de liaison de douane apportent leur soutien aux autorités de police et de poursuite pénale suisses dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. En lien direct avec les acteurs du terrain et bien intégrés auprès des autorités étrangères, ils assurent un échange rapide de l'information et contribuent très souvent à l'accélération des procédures et au succès des enquêtes.

Centre de coopération policière et douanière de Genève (CCPD)

Le CCPD, basé à Meyrin, facilite l'échange d'informations et accélère la coopération policière et douanière avec la France. Des agents des deux pays sont présents tous les jours, 24h sur 24, afin de coordonner les mesures de police (observations, poursuites, livraisons surveillées) et de surveillance commune dans la région frontalière. Il permet également de préparer et soutenir les interventions transfrontalières régulières ou d'urgence, de procéder à la réadmission de personnes en séjour irrégulier et d'améliorer la formation des agents.

Brigade opérationnelle mixte (BOM)

Composée de deux policiers français et de deux policiers genevois, la BOM peut agir indifféremment sur les deux côtés de la frontière franco-suisse, au sein de la zone de sécurité prioritaire (ZSP) d'Annemasse-Ambilly-Gaillard. Elle remplit des missions de surveillance, de renseignement, de vérifications, de recherches et d'investigations, et peut agir de sa propre initiative.

3.2.2. INTERCANTONAL

3.2.2.1 CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE (CCDJP) www.kkjpd.ch/home-fr.html



PARTICIPANTS

Les Conseillers-ères d'Etat responsables des domaines de la sécurité, de la police et de la justice.



MISSIONS

La CCDJP vise à harmoniser et coordonner, au niveau politique, la coopération opérationnelle et stratégique entre les cantons en accord avec la Confédération dans les domaines de la police, de la justice, de l'exécution des peines et des migrations.



CAPACITÉS

Elle dispose de commissions techniques permanentes dans les domaines du droit pénal, de la prévention de la criminalité, de la circulation routière, de la formation policière et de l'exécution des peines et des mesures.



PRIORITÉS

Harmonisation de l'informatique policière, uniformisation de la formation policière initiale et adoption de concordats concernant la lutte contre le hooliganisme, ainsi que les prestations de sécurité effectuées par des personnes privées.



LOCALISATION

Berne

3.2.2.

3.2.2.2 CONFÉRENCE DES COMMANDANTS DES POLICES CANTONALES (CCPCS) www.kkpkps.ch/fr



PARTICIPANTS

Les Commandants-es des polices cantonales, de la police de la ville de Zurich, les directeurs de fedpol et de l'ISP, du président de la SCPVS et le Chef de la police de la Principauté du Liechtenstein.



MISSIONS

La CCPCS est l'organe exécutif de la CCDJP. Elle tient le premier rôle pour toutes les questions essentielles de police dans le cadre de la mise en pratique opérationnelle des buts politiques et encourager l'échange d'opinions et d'expériences comme la collaboration entre les corps de police suisses, les villes et la Confédération.



CAPACITÉS

Rédaction de directives et de recommandations par le comité lors de la conférence annuelle et des séances de travail des commissions, qui ont lieu plusieurs fois par année et partage d'expertise en matière de maintien de l'ordre.



PRIORITÉS

Fixer une unité de doctrine unique et des stratégies communes, assurer une formation de base et une formation continue durables et adaptées aux besoins, ainsi qu'une exploitation des synergies dans tous les domaines de police.



LOCALISATION

Berne

3.2.2.

3.2.2.3 CONFÉRENCE GOUVERNEMENTALE DES AFFAIRES MILITAIRES, DE LA PROTECTION CIVILE ET DES SAPEURS-POMPIERS (CG MPS) www.rkmzf.ch/fr



PARTICIPANTS

Les Conseillers-ères d'Etat et autres autorités cantonales compétentes dans les domaines militaire, de protection de la population, de protection civile et de lutte contre le feu.



MISSIONS

La CG MPS favorise la coopération entre les cantons et la Confédération dans le domaine des affaires militaires cantonales, de la défense civile et lutte contre l'incendie et soutient les efforts pour promouvoir ce pilier de la sécurité dans la population.



CAPACITÉS

Afin d'atteindre leurs objectifs, les conférences suivantes sont affiliées à la CG MPS :

Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile (CRMPPCi)

Organe consultatif de la CG MPS, la CRMPPCi traite les dossiers d'intérêt cantonal relevant des domaines du réseau national de sécurité, des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile et coordonne au niveau opérationnel les actions entre les cantons et les services fédéraux compétents.

Plateforme intercantonale de coordination ABC (PCABC)

Afin de faciliter le partage d'information et la coopération sur les questions liées à la protection ABC, la PCABC réunit les représentants ABC de chaque canton. Cette plateforme permet de coordonner la mise en œuvre de la « stratégie de protection ABC pour la Suisse » au niveau cantonal, facilite l'interopérabilité et les mesures de prévention et soutient les cantons dans leurs analyses de risques ABC.

Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP)

La CSSP élabore les bases de la collaboration intercantonale dans tous les domaines d'importance nationale propres aux sapeurs-pompiers (politique, organisation, formation, technique et finances) et représente leurs intérêts auprès des services de la Confédération.



LOCALISATION

Berne

3.2.2.

3.2.2.4 CONFÉRENCE LATINE DES CHEFS DES DÉPARTEMENTS DE JUSTICE ET POLICE (CLDJP) www.cldjp.ch



PARTICIPANTS

Les Conseillers-ères d'Etat responsables des départements de justice et polices des cantons de la Suisse romande (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud) et du Tessin.



MISSIONS

La CLDJP a pour objectif de garantir et de promouvoir la coopération entre les corps de Police suisse romands, de faciliter l'entraide concordataire et l'échange de données de police judiciaire, ainsi que de réaliser des synergies opérationnelles, techniques, scientifiques, logistiques et de formation.



CAPACITÉS

La conférence règle et coordonne l'entraide concordataire en matière de police (conditions, durée, moyens mis à disposition, etc.) et encadre la coopération intercantonale relative aux entreprises de sécurité. En matière de justice, elle s'occupe en particulier de mesures d'application pour l'exécution des jugements pour les adultes et pour les personnes mineures ainsi que de la formation du personnel pénitentiaire.

Trois conférences dépendent de la CLDJP :

- Conférence des Commandants des polices cantonales de Suisse romande, de Berne et du Tessin (CCPC RBT)
- Conférence latine des autorités cantonales compétentes en matière d'exécution des peines et des mesures
- Conférence du Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures de Suisse romande et du Tessin



LOCALISATION

Fribourg

3.2.2.

3.2.2.5 CONFÉRENCE LATINE DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS COMPÉTENTS EN MATIÈRE D'ASILE ET DES MIGRANTS (CLDAM)

www.cldjp.ch/conferences/asile-et-migrants



PARTICIPANTS

Les Conseillers-ères d'Etat responsables des questions d'asile et de migration dans les cantons de la Suisse romande (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud) et du Tessin.



MISSIONS

Elle a pour objectif de proposer des réponses concertées des cantons, notamment en matière d'harmonisation législative et administrative, de conventions intercantionales (concordats), de consultations et de relations avec des partenaires institutionnels.



CAPACITÉS

La CLDAM se réunit plusieurs fois par années et gère des sous-commissions, dont la *Conférence romande des Chefs de départements compétents en matière de police des étrangers pour la Fondation romande LMC (CRDPE – LMC)*.



LOCALISATION

Fribourg

3.2.2.

3.2.2.6 CONFÉRENCE LATINE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES AFFAIRES MILITAIRES ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (CLAMPP)

www.cldjp.ch/affaires-militaires-et-protection-de-la-population



PARTICIPANTS

Les responsables des unités administratives en charge de la Protection de la population, de la Protection civile et des Affaires militaires des cantons latins (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud).



MISSIONS

Elle a pour but de promouvoir une étroite collaboration, de développer des synergies entre les cantons ainsi que d'assurer l'information et l'échange de vue entre les responsables cantonaux en charge de la Protection de la population, de la Protection civile et des Affaires militaires.



CAPACITÉS

La CLAMPP se réunit plusieurs fois par année et gère des sous-commissions, dont la *Conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire (CLSCM) Suisse romande et du Tessin*.



LOCALISATION

Fribourg

3.2.2.7 CONVENTION SUR LES ENGAGEMENTS DE POLICE INTERCANTONAUX (IKAPOL)

www.lexfind.ch/dta/33849/3/559.13-1.pdf



PARTICIPANTS

Les gouvernements de tous les cantons suisses.



MISSIONS

Selon la Convention IKAPOL qui régit les engagements de police intercantonaux, un canton peut requérir l'appui temporaire de forces de police supplémentaires relevant d'autres concordats s'il doit assurer la sécurité d'un événement qui dépasse ses propres capacités, celles de ses cantons voisins ou encore des autres cantons de son propre concordat.



CAPACITÉS

L'organisation et l'exécution des engagements IKAPOL relèvent de la compétence des organes suivants :

- *Groupe de travail Coopération policière intercantonale* lors d'événements extraordinaires. (*GT CPI*) coordonne les phases politiques intercantonales nécessaires en tenant compte des compétences données.
- *Groupe de travail Opérations de la CCPCS (GT OP)* a, dans le cadre de la maîtrise de grands événements, une mission de conseil, de proposition, de coordination et d'appui. Il ne donne pas de directives et n'a aucune compétence opérationnelle.
- *Etat-major de coordination intercantonale (EMCI)* décide de l'engagement des forces « prêtées » de la Confédération, des cantons et des villes.

3.2.2.

3.2.2.8 CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX (CDC) www.kdk.ch/fr



PARTICIPANTS

Les 26 cantons suisses représentés par un membre de leur gouvernement.



MISSIONS

La CdC favorise la collaboration entre les cantons dans leurs domaines de compétence. Elle coordonne les activités et informe les cantons pour les dossiers de la Confédération qui les concernent.



CAPACITÉS

La CdC se réunit lors de son Assemblée plénière, organe suprême de décision de la conférence, et décide en commun sur les dossiers d'importance. Plusieurs commissions politiques et groupes de travail techniques touchent directement aux questions de sécurité.



PRIORITÉS

Coopération judiciaire et policière, frontières et libre circulation des personnes, migration et asile, protection des données, etc.



LOCALISATION

Berne

3.2.3 CANTONAL ET MUNICIPAL

3.2.3.1 CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LA SÉCURITÉ DES VILLES SUISSES (CDSVS) www.kssd.ch/fr



PARTICIPANTS

Les membres des exécutifs municipaux suisses chargés des domaines de la police et de la sécurité.



MISSIONS

La CDSVS poursuit les mêmes objectifs que la CCDJP mais au niveau municipal : mieux représenter et coordonner entre elles les 40 villes membres afin de répondre à leurs problèmes et leurs attentes en matière de sécurité.



CAPACITÉS

Elle organise annuellement, en collaboration avec la SCPVS, un congrès consacré à la sécurité urbaine et visant à partager des bonnes pratiques aux niveaux politique et pratique.



PRIORITÉS

Suivant les besoins (vidéoprotection, police de proximité, etc.).



LOCALISATION

Zurich

3.2.3

3.2.3.2 SOCIÉTÉ DES CHEFS DE POLICE DES VILLES DE SUISSE (SCPVS) www.svsp.info/f/whoiswho_ueberuns.asp



PARTICIPANTS

Les Chefs des corps de police municipaux, communaux et régionaux.



MISSIONS

La SCPVS a pour but l'échange d'expériences, l'élaboration de solutions dans le domaine de la pratique policière urbaine et la défense d'intérêts en commun.



CAPACITÉS

Elle organise, avec la CDSVS, un congrès annuel destiné à la gestion commune des problèmes typiquement urbains ainsi qu'à l'élaboration de stratégies policières.



PRIORITÉS

Sécurité urbaine (trafic, tensions sociales, etc.).



LOCALISATION

St-Gall

3.2.3.3 CONSEIL CONSULTATIF DE SÉCURITÉ (CCS)



PARTICIPANTS

Les Conseiller-ère d'Etat en charge du DS et jusqu'à 15 membres indépendants de l'Administration cantonale, reconnus pour leur expertise dans le domaine de la sécurité et leur représentativité de la société civile.



MISSIONS

Le CCS a pour mission d'observer les évolutions sociétales et leurs conséquences sur la sécurité, d'identifier les attentes et les besoins de la population, des entreprises et des associations et de contribuer, par son analyse, au renforcement des actions de prévention de la criminalité.



CAPACITÉS

Ses membres se réunissent deux à trois fois par année et émettent des recommandations sur l'orientation stratégique de l'action sécuritaire du DS, sur ses développements et ses adaptations.



PRIORITÉS

Analyser des phénomènes sécuritaires tels que le terrorisme, la migration, la gestion de crise, la cybersécurité, et contribuer au renforcement des actions de prévention de la criminalité.



LOCALISATION

Genève

3.2.3

3.2.3.4 COMMISSION CONSULTATIVE DE SÉCURITÉ MUNICIPALE (CCSM)



PARTICIPANTS

Les représentants du DS, de l'ACG et de la Ville de Genève.



MISSIONS

La CCSM a pour mission d'émettre un avis ou de formuler des propositions sur l'application des dispositions de la loi sur les agents de la police municipale (LAPM) et plus généralement sur toute question relative à la sécurité dans les communes.



PRIORITÉS

Coordination entre les services cantonaux et les agents de la police municipale, formation, harmonisation des standards des corps de police municipale genevois.



LOCALISATION

Genève

3.2.3

3.2.3.5 ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) www.acg.ch



PARTICIPANTS

Les 45 communes du canton de Genève représentées par leur Exécutif.



MISSIONS

L'ACG vise à informer et à conseiller ses membres, ainsi qu'à défendre, promouvoir et représenter leurs intérêts communs auprès des pouvoirs publics et des organismes privés.



CAPACITÉS

Active dans une centaine d'institutions et de commissions officielles, l'ACG est un centre de coordination, de pilotage de projets et de formation, ainsi qu'un support opérationnel au service des communes.



PRIORITÉS

La sécurité et les corps de police municipaux sont des sujets prioritaires.



LOCALISATION

Carouge



